

## Rapport annuel «Ville et Handicaps»

### Actions et services en faveur des personnes en situation de handicap

### Bilan 2018 – Perspectives



**Terrasses et aménagements Alsace LORRAINE** :  
visite de terrain avec des représentants associatifs  
locaux pour :  
- caler les cheminements et leur continuité sur  
l'avenue avant délimitations/emplacements définitifs  
des terrasses  
- présenter les aménagements de voirie réalisés



**Square Lilas-Vavre** : sécurisation, mise en accessibilité  
du square et des ses abords, amélioration de la continuité  
entre l'école maternelle et l'école élémentaire :  
élargissement des trottoirs, réfection des revêtements,  
aménagement de bancs, mise aux normes des entrées et  
des allées. Demande souhaitée par les riverains à  
l'occasion de réunions de quartier.



**GS SAINT-EXUPERY élémentaire** : mise aux normes  
complète avec installation d'un ascenseur

**Partie I- État général de l'accessibilité dans la commune**

pages 3 à 41

<b>I.</b>	<b>Actions menées par la Ville de Bourg-en-Bresse</b>	<b>3 - 32</b>
1.	Concertation	4
	<i>a- Commission Communale pour l'Accessibilité aux personnes handicapées</i>	
	<i>b- Concertation avec les usagers</i>	
2.	Déplacements dans la commune	8
	<i>a- Études – Accès à la voirie</i>	
	<i>b- Aménagement de l'espace public</i>	
	<i>c- Transport</i>	
3.	Accessibilité des installations et établissements recevant du public	17
	<i>a- Études</i>	
	<i>b- Travaux d'accessibilité</i>	
4.	Logement	22
5.	Emploi	22
6.	Enfance Éducation	23
7.	Culture, Sports et Loisirs	24
	<i>a- Soutien aux associations</i>	
	<i>b- Incitation des personnes en situation de handicap à la pratique d'activités et manifestations</i>	
8.	Information	30
9.	Vie à domicile	30
10.	Vie sociale	31
11.	Formation	32
<b>II.</b>	<b>Actions menées par d'autres structures sur le territoire de la Ville de Bourg-en-Bresse</b>	<b>33 - 41</b>
1.	Transport	33
	<i>a- Actions menées par la Communauté d'Agglomération de Bourg-en-Bresse</i>	
	<i>b- Actions menées par le Département de l'Ain</i>	
2.	Logement	35
	<i>a- Actions menées par la Communauté d'Agglomération de Bourg-en-Bresse</i>	
	<i>b- Actions menées par le Département de l'Ain</i>	
3.	Culture, Sports et Loisirs :	37
	<i>a- Actions menées par la MJC</i>	
	<i>b- Actions menées par le Théâtre</i>	
	<i>c- Actions menées par la Tannerie</i>	

**Partie II. Perspectives**

42 - 47

1. Concertation
2. Déplacements dans la commune
3. Accessibilité des lieux publics
4. Emploi
5. Culture, Sports et Loisirs
6. Formation

## Rapport « Ville / Handicaps »

Dans le cadre de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées (art. 46) et de la délibération du 17 décembre 2007 relative à la création de la commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées, un rapport annuel doit être élaboré.

A l'initiative de la commission accessibilité de la Ville de Bourg-en-Bresse, il a pour objet de :

- . Constater l'accessibilité de la voirie, des espaces publics et du cadre bâti existant sur le territoire de la Ville de Bourg-en-Bresse
- . Faire des propositions de nature à améliorer l'accessibilité de l'existant
- . Restituer, sur le territoire de la Ville, les actions menées par les autorités compétentes au niveau des transports et du logement adaptés
- . Recenser l'ensemble des actions menées par la Ville dans le domaine du handicap

Ainsi, ce présent rapport dresse les actions et aménagements réalisés en 2018 (*État général de l'accessibilité dans la commune*) et à poursuivre (*perspectives 2019 et suivantes*) par la Ville et, sur son territoire, par d'autres structures en matière de transport et logement adaptés.

Les actions spécifiques ayant bénéficié d'un soutien de la Ville sont également valorisées dans les domaines sportifs, culturels et de loisirs, ainsi que les initiatives de partenaires culturels.

Il sera présenté au Conseil Municipal puis transmis au représentant de l'État dans le département, au président du Conseil Départemental, de la Communauté d'agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse, au Conseil Départemental Consultatif des Personnes Handicapées, ainsi qu'à tous les responsables des bâtiments, installations et lieux de travail concernés par le rapport.

### **Partie I. État général de l'accessibilité dans la commune**

Les aménagements et services proposés aux personnes en situation de handicap sont :

- explicités à partir des 11 thèmes de la charte locale « Ville et Handicaps », signée le 13 mars 2006
- hiérarchisés, selon 2 volets, conformément aux orientations de la commission accessibilité de la Ville.
  - 1<sup>er</sup> volet : actions menées par la Ville de Bourg-en-Bresse
  - 2<sup>ème</sup> volet : actions menées sur le territoire de la Ville de Bourg par d'autres collectivités, en matière de logement et transport adaptés, et dans les domaines sportifs, culturels et de loisirs.

# I. ACTIONS MENÉES PAR LA VILLE DE BOURG-EN-BRESSE :

## 1. CONCERTATION

Dans le cadre d'une démarche globale destinée à améliorer le bien-être des usagers, notamment en situation de handicap, les actions et avant-projets d'aménagements sont étudiés en concertation avec les organismes institutionnels, les associations représentatives et les usagers.

### **A- COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES HANDICAPÉES**

Créée en décembre 2007, la commission s'est installée en juillet 2008 puis a été renouvelée en septembre 2014 à l'occasion des élections municipales. Elle est composée de représentants de la commune, d'associations de personnes handicapées, de retraités, de commerces et d'organismes institutionnels. Elle s'est réunie trois fois en 2018 pour donner un avis sur 18 dossiers liés :

- à des projets d'aménagements d'espaces publics,
- au suivi des actions et travaux 2018 réalisés et programmés pour faciliter les déplacements et l'accès aux ERP communaux

Le rôle de la commission s'inscrit dans une logique globale d'amélioration du cadre de vie et couvre toute la chaîne du déplacement. Les objectifs poursuivis sont :

- D'améliorer l'autonomie et le confort de vie des personnes par des actions concertées avec les partenaires, pouvant aller au-delà des réglementations existantes
- De changer globalement l'état d'esprit de tous les acteurs pour intégrer en permanence et à tous les niveaux, les questions de l'accessibilité.

Selon la Loi Handicap de février 2005 et la délibération constitutive de décembre 2007, la commission :

- Rédige le rapport annuel (cf page 3)
- Formule un avis sur les avant-projets d'aménagements
- Veille à la mise en œuvre du plan d'accessibilité de la voirie et des espaces publics (Décret n°2006-1657 du 21 décembre 2006) élaboré par la commune
- Tient à jour, par voie électronique, la liste des ERP accessibles et ayant fait l'objet d'un dépôt d'Ad'AP à partir des documents qu'elle reçoit (ordonnance du 26/09/2014)

→ La Préfecture publiant également ces données sur le territoire de l'Ain (Art R 111 19 41 du CCH), mise en lien sur le site de la Ville, conformément à la commission accessibilité de la Ville de novembre 2016, de la liste numérique des données publiées sur le site de la DDT 01 <http://www.ain.gouv.fr/mise-en-oeuvre-des-agendas-d-accessibilite-a3685.html> à savoir :

- liste des demandes de prorogation définissant la date limite de dépôt de l'Ad'AP
- liste des établissements ou installations couverts par un ADAP
- liste des ERP déclarés comme étant accessibles par leurs propriétaires ou exploitants
- liste des ERP ayant été rendus accessibles entre le 1er janvier 2015 et le 27 septembre 2015
- liste des ERP mis en conformité à l'issue de l'approbation d'un Ad'AP

La commission travaille en lien avec la commission intercommunale pour l'accessibilité créée en 2009 ; chacune d'elle veillant à la cohérence des constats qu'elle dresse dans son domaine de compétence.

Suite à la fusion au 1er janvier 2017 de Bourg-en-Bresse Agglomération avec les anciennes communautés de communes du canton de Saint Trivier de Courtes, du canton de Coligny, de Treffort en Revermont, de la Vallière, de Bresse Dombes Sud Revermont et de Montrevel-en-Bresse, formant désormais la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse » (CA3B), la « Commission Intercommunale pour l'accessibilité aux personnes handicapées » a été créée en 2017.

Elle comporte en son sein des élus représentant l'ensemble du nouveau territoire et des représentants d'associations ou organismes représentant les personnes handicapées.

La commission intercommunale s'est réunie le 6 décembre 2018. Elle a rappelé le caractère réglementaire et incontournable des agendas d'accessibilité programmés (transport et cadre bâti) et des plans d'aménagement de la voirie et des espaces publics. Ces actions, mises en œuvre depuis plusieurs années, se poursuivent et s'effectuent en partenariat étroit avec les services des communes (Ville de Bourg, notamment) et ceux du Conseil Départemental.

#### **B- CONCERTATION AVEC LES USAGERS :**

Afin de favoriser et sécuriser les déplacements dans la ville, les difficultés rencontrées, les demandes et projets d'aménagements de la voirie et des espaces publics sont évalués sur le terrain en concertation avec les usagers, leurs représentants associatifs, les services municipaux, les élus et autres organismes compétents.

Ainsi, les demandes de proximité des riverains et d'associations représentant les personnes handicapées sont toutes traitées avec sérieux afin de trouver une solution adaptée et collective prenant en compte les contraintes d'usages, réglementaires, techniques, budgétaires ...

Coordonnées par une chargée de Mission Handicap en lien avec les services municipaux et un service administratif dédié chargé du suivi des demandes de proximité, elles donnent lieu à des études, visites de terrain, sensibilisations, courriers aux administrés, verbalisations, réfections de voirie..

→ 2018 : près de 150 demandes adressées, liées à l'accessibilité ou à la sécurisation des déplacements.

La majorité des problématiques soulevées ont été résolues ; certaines nécessitant en amont les expertises impliquant des délais d'instruction

→ 2017 : 200 demandes

#### **⇒ Demandes sollicitées en faveur des déplacements - exemples 2018 d'études et de réalisations :**

Terrasses et aménagements Alsace LORRAINE : organisation d'une visite de terrain en présence de représentants associatifs locaux pour caler les cheminements et leur continuité sur l'avenue avant délimitations/emplacements définitifs des terrasses. Le principe d'associer les représentants avant traçage définitif des terrasses à la suite d'opérations globales d'aménagements de rues et de redéfinition des espaces type A Lorraine a été apprécié des associations

A cette occasion, les aménagements de voirie réalisés ont également été présentés. Les points soulevés ont donné lieu à des propositions d'améliorations à étudier avant mise en œuvre. Elles concernent notamment la détectabilité des assises des gradins Camus et des trottoirs traversants par les déficients visuels

Rue Montesquieu : dans le cadre des aménagements prévus en 2019, étude d'améliorations en concertation avec l'APF et un commerçant pour améliorer la continuité de déplacements sur le trottoir et le stationnement à proximité. A cette occasion, l'accessibilité du commerce depuis le domaine public a également été étudiée.

Parc de la Charité : étude d'améliorations en faveur des déplacements des personnes en fauteuil, avec poussette, mal marchants ... sur l'espace enherbé. Demande de l'APF. Mise en œuvre 2019

Rue Tony Ferret - côté débouchant sur le boulevard de Brou : étude d'améliorations à hauteur du feu tricolore pour améliorer l'accès des personnes à mobilité réduite au passage-piétons et au trottoir (élargissement). Demande du Conseil Citoyen « Centre Brou Baudières » et de l'APF. Mise en œuvre 2019

Prototype Bénur (handbike avec assistance électrique) : dans la continuité de la journée découverte de la mobilité douce à laquelle le pôle adulte de l'APF a participé, organisation d'un temps de démonstration du matériel en présence de l'APF, d'une association de cyclistes burgienne et des services de la CA3B et de la Ville. Trois personnes en fauteuil ont testé le matériel en cours de finalisation par son concepteur.

Square Louis PARANT : étude d'améliorations en concertation avec le conseil citoyen Grande Reyssouze pour faciliter l'accès du square : cheminements, sanitaires, zones d'assises supplémentaires. Mise en œuvre 2019

Création / mise aux normes de stationnements réservés (GIC) : étude des emplacements ou modifications avec les usagers. Exemples : rue Nicolas FARET, place des Lices, Golf de Bouvent, Comte de la Teyssonnière, Alsace Lorraine, rue du Palais..

Allée de la Nouba : suppression partielle d'une bordure et réfection du revêtement à hauteur d'un tampon.

Quai GROBOZ : installation de bute-roues pour éviter le débord de véhicules en stationnement sur le trottoir.

Rue de Saint-Roch : création d'un passage-piétons et reprise d'un abaissé de trottoir à l'angle du parking du gymnase St Roch pour faciliter la continuité de déplacements des piétons, notamment d'un riverain se déplaçant en fauteuil

Avenue du Mail - demandes du Conseil Citoyen et de l'APF

> voie d'accès à la rue du Peloux : élargissement du trottoir pour mises aux normes et création d'un passage-piétons

> angle rue Montholon : création d'un passage-piétons

Rucher du champ de Mars : création de cheminements pour faciliter l'accès jusqu'au rucher pédagogique et autour de celui-ci. A cette occasion, une allée piétonne a également été créée le long de la rue des Casernes pour permettre la continuité et la sécurisation de déplacements côté Sud. La création de cheminements d'accès au rucher répond à la demande d'une association de personnes handicapées.

Rue du 23è RI – angle rue de la Citadelle : création d'un passage-piétons pour sécuriser les déplacements des piétons, notamment d'un groupe de jeunes de l'ESAT "Le Pennessuy" se rendant à pied à la gare.

Square Lilas-Vavre : sécurisation, mise en accessibilité du square et des ses abords, et amélioration de la connexion entre l'école maternelle et l'école élémentaire. Demande souhaitée par les riverains à l'occasion de réunions de quartier. Travaux réalisés : élargissement des trottoirs, réfection des revêtements, aménagement de bancs, mise aux normes des entrées et des allées.

Avenue Amédée Mercier - angle Prés de Brou : création d'un îlot central et reprise du passage-piétons pour sécuriser la traversée en direction de l'abribus. Demande du conseil citoyen et des résidents du Conseil de Vie Sociale du Foyer des Prés de Brou.

Rue Comte de la Teyssonnière - de la crèche au passage de l'école du Peloux : réfection du revêtement et à cette occasion, mise aux normes de la place PMR pour améliorer et sécuriser les déplacements aux abords de l'école, notamment d'un riverain se déplaçant en fauteuil. Travaux en cohérence avec la mise aux normes de l'école du Peloux et du PAVE.

#### ⇒ **Autres exemples de dossiers étudiés en concertation et de réalisations :**

**Sécurisation des manifestations publiques dans le cadre du plan Vigipirate** : ce dispositif contraint de sécurité pouvant altérer la qualité des déplacements des piétons, étude en amont avec les organisateurs et partenaires du positionnement des installations et protections diverses pour favoriser un cheminement minimal.

**CityMurs** : installation de mobiliers végétalisés (type jardinières) au cœur de ville

- Étude des emplacements sur site pour une meilleure prise en compte de l'accessibilité et des usages
- 13 CityMurs installés
- Rues concernées en 2018 : Th. Riboud, Gambetta, l'Etoile et Basch

**Végétalisations des trottoirs** : création au pieds des murs de micro-fosses de plantations entretenues par les habitants pour développer la présence du végétal en ville.

- Étude des demandes sur site pour une meilleure prise en compte des normes et des usages
- Autorisations délivrées par la Ville :
  - soumises au respect d'une charte stipulant les conditions d'entretien, et limitant l'emprise de la végétation pouvant déborder sur les trottoirs
  - révocables en cas de non-respect des conditions indiquées dans la charte

- Rues concernées en 2018 : rue du Malivert, des Cèdres, Eugène Dubois, Delattre de Tassigny, Thomas Riboud, Place des Cyclamen, avenue Amédée Mercier.

**Bacs à déchets ménagers sur trottoirs – compétence CA3B** : recherches de solutions sur le domaine public et privé pour favoriser les déplacements des piétons pouvant être gênés par la présence de bacs, et obtenir la largeur minimale de cheminement réglementaire lors de la collecte :

- En lien avec CA3B, les riverains, organismes privés et, selon la problématique globale rencontrée, les membres de la commission accessibilité et les élus
- Au « cas par cas » pour prendre en compte les situations complexes et spécifiques : contraintes liées aux caractéristiques de la voirie, problème de civisme (non respect du règlement de collecte), possibilité de remisage en dehors des trottoirs (ex : dans les immeubles, sur des stationnements...)
- Exemples 2018 d'études et de réalisation concertées :
  - dans le cadre de travaux d'aménagements de voiries : rue d'Espagne, rue Jean Mermoz (élargissement des trottoirs pour intégrer les bacs)... Réalisations 2019
  - déplacements de containers pour libérer les cheminements ou améliorer l'accès aux points de collectes : rues des Sardières, Langevain, Pioda, Crouy, Bons Enfants, Fontanettes, Abbé Pierre, Le Hon...

### **Terrasses et supports commerciaux :**

#### ⇒ **Sur trottoir :**

- Examen de demandes de création ou de reconduction d'implantations annuelles et propositions aux commerçants d'emplacements adaptés prenant en compte les normes d'accessibilité et conciliant l'attrait commercial des équipements.

De la même manière qu'en 2017, les conditions d'accessibilité de la voie de circulation s'étant améliorées, les visites ont porté sur les demandes de création et d'extension de terrasses, les demandes d'implantation provisoires de mobiliers (manifestations publiques organisées par le commerce), les établissements ayant fait l'objet d'une attention particulière les années précédentes et les rues ayant fait l'objet de travaux avec un impact en terme de reconfiguration des terrasses (Av A Lorraine – cf page 5).

#### 2018 :

- 104 terrasses, 176 chevalets et 25 étalages
- plus d'une trentaine de demandes étudiées sur le terrain (17 en 2017)
- 11 nouvelles demandes – 2 refusées, pour des raisons de sécurité et d'accessibilité

#### ⇒ **Sur stationnements :**

- Poursuite à l'identique du dispositif dont le stade de l'expérimentation est aujourd'hui dépassé.
- Objectif : permettre aux commerçants, contraints par une largeur de trottoir trop étroite, d'installer une terrasse tout en préservant la circulation des piétons.

#### 2018 :

- 1 autorisation reconduite (la terrasse bénéficiant de ce dispositif en 2017 pouvant désormais installer son équipement sur le trottoir compte tenu des travaux qui ont eu lieu dans la rue).
- Pas de nouvelle autorisation compte tenu de la prise en compte, pour la décision, des rues/secteurs potentiellement concernés, de l'environnement au droit de chaque établissement (largeur de trottoir, stationnements à proximité, densité de circulation, mobiliers urbains...), des normes d'accessibilité de la voirie...
- 1 demande refusée

### **Feux tricolores sonorisés :**

#### ⇒ **Installation de dispositifs sonores** avec indication du nom des rues traversées

L'année 2018 n'a pas fait l'objet de nouveaux équipements en raison de l'absence de demandes spécifiques d'usagers. Les investissements ont été concentrés sur la mise en place nécessaire d'une nouvelle supervision des feux tricolores.

L'aménagement de synthèses vocales se poursuit sur l'année 2019. Liste des lieux concernés : cf page 44

- 41 carrefours sont équipés sur 58 au total. Cf liste des feux sonorisés au 31/12/2018 sur Internet

### ⇒ **Distribution de télécommandes aux personnes déficientes visuelles :**

Conditions d'attribution définies en lien avec la commission accessibilité et l'association APRIDEV :

- Bénéficiaires :
  - Personnes titulaires de la carte d'invalidité "cécité" ou "besoin d'accompagnement cécité"
  - Personnes domiciliées sur le territoire de l'agglomération de la Ville de Bourg-en-Bresse
- Prise en charge :
  - Personnes domiciliées à Bourg-en-Bresse : matériel financé par la Ville, remis à titre gratuit à l'utilisateur
  - Personnes domiciliées sur le territoire de l'agglomération, hors Bourg : financement par la Ville de Bourg et l'utilisateur, à hauteur de 50%, soit 22€

Nombre de télécommandes distribuées :

- Parmi les 40 télécommandes acquises en 2012, 27 ont été distribuées dont 1 en 2018
  - 24 bourgiens
  - 3 personnes domiciliées sur le territoire de l'agglomération, hors Bourg.

### ⇒ **Communication :**

- Mise en ligne, sur le site Internet de la Ville, de la liste des feux sonores équipés au 31/12/2018 et du mode d'emploi du matériel, en format audio et en gros caractères.  
Cf lien <http://www.bourgenbresse.fr/Vivre-a-Bourg/Solidarite-sante-et-social/Handicap/Amenagement-de-l-espace-public-et-du-cadre-bati/Accessibilite-de-la-voirie-et-du-cadre-bati>

## **2. DÉPLACEMENTS DANS LA COMMUNE**

### **A- ÉTUDES - ACCÈS À LA VOIRIE :**

**Plan d'accessibilité de la voirie et des espaces publics - loi du 11 février 2005 (art. 45) - décret 2006-1657 du 21 décembre 2006 relatif à l'accessibilité de la voirie et des espaces publics.**

⇒ **Objet :** Ce plan fixe notamment les dispositions susceptibles de rendre accessibles aux personnes handicapées les circulations piétonnes et les aires de stationnement situées sur le territoire de la Ville de Bourg-en-Bresse.

### ⇒ **Démarche mise en œuvre :**

- **Définition en 2009 d'un périmètre d'étude et de voiries prioritaires** (50 km soit 200 tronçons env.) selon les pôles générateurs de déplacements et les besoins des usagers. Travail préalable effectué avec les membres de la commission accessibilité de la Ville. La notion de continuité des déplacements a été privilégiée.
- **Réalisation de diagnostics d'accessibilité finalisés en 2014 :**
  - réglementaires : par les services municipaux, puis par un bureau d'études dans le cadre d'un groupement de commandes lancé par l'agglomération de Bourg-en-Bresse en vue de l'élaboration du PAVE
  - d'usages lié aux déplacements : recensement, par les membres de Conseils Citoyens, des difficultés (obstacles, ruptures de cheminements...) et besoins des piétons en terme de sécurité, de continuité de cheminements et de confort d'usage.
- **Définition en 2015 de priorités d'aménagements** selon des critères notamment liés :
  - à la complexité et au coût des travaux,



→ au niveau d'accessibilité de chaque rue en privilégiant la sécurisation et la continuité des déplacements

⇒ **Adoption du PAVE** au Conseil Municipal le 1er février 2016 :

- Planification : **2016 - 2020**
- **Plan d'actions et priorités de travaux** définis avec la commission accessibilité :

1- **Poursuite d'études et d'actions** en faveur des déplacements

2- **Priorisation des travaux de mise en accessibilité des voiries prioritaires** - cf *annexe cartographie « voiries accessibles et travaux restant à réaliser »*

→ Travaux « légers » : réalisations en régie (mise aux normes de signalisations, déplacement de mobiliers situés dans l'axe des cheminements...)

→ Travaux « moyens » : réalisations plus complexes et coûteuses nécessitant l'intervention d'une entreprise (réfection de revêtements, mise aux normes de passages piétons...)

NB : intégration des travaux « lourds » au programme voirie en fonction du budget disponible au plan pluriannuel d'investissement, dans la mesure où ils nécessitent une étude globale d'aménagements et occasionnent des coûts supplémentaires non chiffrés dans le diagnostic .

**3- Articulation des actions et travaux avec les réalisations existantes en faveur des déplacements :**

Exemples :

- ▲ plan piéton visant à réduire les freins pour favoriser la marche ...
- ▲ prise en compte des demandes ponctuelles de proximité des habitants et des conseils citoyens

**4- Travaux réalisés** (voiries prioritaires et autres voiries communales) dans le cadre :

→ d'opérations programmées

→ d'aménagements ciblés et ponctuels pour répondre aux besoins des associations et usagers  
Enveloppe accessibilité inscrite au budget 2018 de 30 000 €

▲ **2018 : part globale estimative des travaux** permettant la mise en accessibilité de ces voiries : **507 000€**, soit 39% du budget des voiries hors grands projets (Lorraine, Clavagry, Amiot).

▲ 2017 : 313 000 €

=> Au 31/12/2018, 59% des rues identifiées au PAVE sont accessibles ou permettent la continuité des déplacements (42% en 2017), soit 116 tronçons sur 197 prioritaires  
La progression annuelle depuis 2016 est stable (environ 20%).

Exemples de travaux 2018 : cf pages 5, 13 à 16

**Plan piéton :**

⇒ **Objet** : cadre directeur visant à favoriser la pratique de la marche à pied sur le territoire de la commune.

⇒ **Démarche mise en œuvre :**

- **Réalisation d'un diagnostic** recensant les forces et faiblesses du territoire (géographie, signalétique, aménagements ..)

- **Définition d'un plan d'actions** pour promouvoir :

→ **la marche utile** : vise à inciter à la marche sur les trajets du quotidien à travers le jalonnement d'itinéraires et une signalétique indiquant un temps de parcours

→ **la marche plaisir** : vise à développer la marche comme activité de loisir. Le principe est de proposer un ensemble d'itinéraires agréables caractérisés par des dominantes (sportives, parcs et jardins, patrimoine culturel). Ces itinéraires seront promus et signalés par le biais d'outils (livret, cartes..) complétés par une signalisation adaptée aux besoins et harmonisée entre les différents parcours.

→ **la marche facile, accessible et sûre** : vise à réduire les freins à la marche et à encourager le partage de l'espace public entre les différents usagers à travers la réalisation de travaux et d'actions coordonnées avec le PAVE

=> Les actions visant à favoriser la marche facile, accessible et sûre sont transversales aux 2 autres thèmes. Elles seront donc prises en compte dans la réalisation de l'ensemble des actions du schéma.

⇒ **Actions réalisées :**

• **2016 – 2017 rappel :**

- identification des parcours structurants, de loisirs, sportifs et culturels en concertation avec les conseils citoyens

- jalonnement du circuit vert du centre ville et des itinéraires structurants : Gare ↔ Centre-Ville,

Centre-Ville ↔ Brou, Vennes ↔ Centre-Ville et Ainterexpo ↔ Brou

- réalisation de travaux de voiries pour faciliter la continuité de déplacements des itinéraires identifiés.

Concertation avec les conseils citoyens pour identifier les points noirs à améliorer.

• **2018 :**

- **jalonnement des itinéraires structurants** Brou ↔ Gare et Centre-Ville ↔ Reyssouze

→ Utilisation au maximum des supports existants pour limiter les obstacles et la pollution visuelle. Positionnements des nouveaux mâts et déplacements de mobiliers dans le prolongement d'éléments urbains existants ou en fond de façades.

- **Accessibilité des cheminements :**

→ visites de terrain avant matérialisation des parcours pour prendre en compte l'accessibilité et la sécurisation des déplacements ; les difficultés identifiées (trottoir étroit, revêtement dégradé, obstacles ...) ont donné lieu à des améliorations, d'autres, plus complexes en terme de travaux et de coûts, feront l'objet d'études dans le cadre d'opérations programmées.

→ exemples de travaux réalisés - Itinéraire structurant Brou ↔ Lycées ↔ Gare :

- rue Largillière : réaménagement complet avec élargissement des trottoirs

- rue des Graves – section rue du Stand à Lazare Carnot : élargissement du cheminement piéton côté impair, création d'un trottoir côté pair et d'un passage-piétons.

**Vigilance quotidienne de la Police Municipale :**

⇒ **Objectif** : veiller à la libre circulation des piétons sur les trottoirs

⇒ **Interventions et verbalisations dressées :**

• **Stationnements gênants** sur trottoirs, passages piétons, espaces piétonniers, bandes cyclables... :  
Amende de 135€ pour favoriser les déplacements des modes doux (piétons, vélos..) - décret n°2015-808 du 2 juillet 2015

→ 656 verbalisations (1069 en 2017)

• **Stationnement sur emplacements réservés aux personnes handicapées** (amende à 135 €)

→ 136 verbalisations (130 en 2017)

• Occupation du domaine public par des **équipements commerciaux** (terrasses, chevalets..) :

→ 64 interventions (53 en 2017) concernant le mobilier des commerces. Globalement, les commerçants sont respectueux des règles

• Occupation du domaine public par des entreprises ou particuliers dans le cadre de **travaux, chantiers ou déménagements**

→ 96 interventions (105 en 2017)

- Occupation du domaine public par des **bacs et sacs à déchets ménagers, dépôts sauvages, etc..**  
→ 235 interventions donnant lieu à 28 verbalisations (2016 : 151 interventions - 23 PV)
- **Végétation débordant sur la voie publique** (haies, arbres, massifs...) : interventions auprès des propriétaires pour faire tailler les végétaux et améliorer ainsi la qualité des déplacements.  
→ 81 interventions (idem en 2017)  
→ procédure contraignant le propriétaire de la végétation à tailler celle-ci pour garantir l'accessibilité mise en place en 2017

### Stationnement sur le domaine public :

#### Renforcement de la politique de stationnement depuis le 1er janvier 2017

- **Objet** : favoriser la rotation des véhicules et permettre aux automobilistes de trouver une place en centre-ville.  
→ La rotation des véhicules améliore également l'accès et les déplacements des personnes à mobilité réduite souhaitant utiliser une place « classique » pour stationner au plus près du commerce ou du service souhaité.
- **Mise en œuvre** :  
→ limitation du stationnement à 2h15 en zone de courte durée (zone orange)  
→ création d'un parking à gratuité limitée sur le Champ de Foire pour libérer des places au plus près de l'hyper-centre, occupées jusqu'alors par des pendulaires à la journée.  
Mise en service : septembre 2017.  
Gratuité du stationnement : jusqu'à 2h

#### Gratuité des stationnements – Loi du 18 mars 2015

- Sur le domaine public (hors parcs fermés)
- Conditions : apposer sur le pare-brise la carte de stationnement réservée aux personnes handicapées attribuée par la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) ou par l'Office National des Anciens Combattants et victimes de guerre (ONAC).

#### Campagne d'information auprès des bénéficiaires de carte de stationnement réservée en partenariat avec la MDPH de l'Ain

- **Objet** :  
- s'assurer de la conformité des cartes (ancien modèle toujours distribué) lors des opérations de contrôle de la Police Municipale : bénéficiaire, date de validité non visible ou plus à jour...  
- lutter contre la recrudescence des fraudes (constat national) et favoriser l'accès des usagers concernés aux stationnements
- **Mise en œuvre** : apposition, par les agents de contrôle, d'un flyer sur le pare-brise des véhicules rappelant aux bénéficiaires la bonne utilisation des cartes et la nécessité, en cas de carte non effective, de régulariser leur situation auprès de la MDPH ou de l'ONAC.

### Sécurisation des déplacements par la limitation de vitesse :

- ⇒ En "zones 30" en particulier pour tout l'hypercentre
- ⇒ En « zones de rencontres » : l'automobiliste roule à 20 km/h et laisse la priorité aux piétons et cyclistes en tout point de la chaussée.
  - Rues concernées : Paul Pioda, l'Étoile, Docteur Ebrard, Teynière, Notre-Dame et Cassin  
2018 : Avenue Alsace Lorraine

### Implantation de terrasses et supports commerciaux

- *Arrêté municipal n° 35102 du 03 janvier 2007 régissant l'occupation du domaine public par des terrasses, étalages et autres équipements commerciaux modifié par arrêté n°49743 du 4 janvier 2016, remplacé par un nouvel arrêté n° 53199 du 13 février 2018.*

- *Guide des bonnes pratiques de l'utilisation du domaine public par les terrasses :*
  - Document édité en 2018
  - **Objet :** précise aux commerçants, par son caractère pédagogique à travers l'illustration de « bons » et « mauvais exemples » et dans le respect de la liberté du commerce, les principes et pratiques garantissant :
    - > un partage apaisé de l'espace public
    - > l'accessibilité du domaine public et des terrasses elles-même aux personnes handicapées
  - Distribué lors de toute nouvelle autorisation d'occupation du domaine public et consultable sur le site Internet de la Ville

→ **Mise en œuvre locale :**

- **Analyse des demandes d'occupation du domaine public** selon les règles ci-après :
  - Respect du cheminement de 1,40 m minimum ou plus, libre de tout obstacle et si possible, longitudinal. Le guide des bonnes pratiques encourage un passage libre de 1,60m.
  - Prise en compte du mobilier urbain existant
  - Limitation du nombre de supports commerciaux (chevalets) ; un seul pour les terrasses inférieures à 50m<sup>2</sup>, et deux pour les terrasses supérieures à 50m<sup>2</sup> ; refus de l'installation en cas de largeur insuffisante sur le trottoir
  - Interdiction, pour les terrasses, de positionner des chaises dos au cheminement.
  - délimitation des terrasses supérieures à 15m<sup>2</sup> par des claustras/ jardinières/marquages au sol
  - autorisation de terrasses sur stationnement respectant des critères précis.
- **Visite des établissements** sollicitant une nouvelle implantation et ayant fait l'objet, les années précédentes, d'une attention particulière. Si besoin, propositions d'emplacements adaptés en lien avec le commerçant.
- **Rafraîchissement annuel des marquages au sol** défectueux pour délimiter les emplacements de terrasses et étalages
- **Contrôle, par la police municipale, du respect de l'autorisation** et du non-encombrement des trottoirs. En cas d'occupation illicite du domaine public, verbalisation et/ou retrait de l'équipement
- **Poursuite de la procédure de gestion des plaintes liées à l'implantation des terrasses sur le domaine public mise en place en 2016 :**
  - plainte due à un déplacement du mobilier par la clientèle : envoi d'un courrier au commerçant lui demandant d'être vigilant quant au comportement de sa clientèle
  - plainte due à une implantation du mobilier par le commerçant non conforme à l'autorisation délivrée par la Ville : courrier d'avertissement avec AR.
  - => en cas de deuxième constat de matériel non autorisé ou de débordement avéré sur le cheminement piétons devant être laissé libre sans prise de mesure par le commerçant : courrier avec AR et application d'une sanction cumulative consistant à verbaliser et à diminuer la surface autorisée pour permettre le respect de la surface nécessaire au cheminement

**Implantation de bacs à déchets ménagers sur le trottoir :** étude des emplacements des matériels de collecte pour faciliter les déplacements des piétons.

→ **Actions menées par CA3B, autorité compétente, en lien avec les services de la Ville :** - Exemples :

- **Etude en amont de positionnements adaptés** prenant en compte la configuration des lieux, les normes d'accessibilité et les besoins des usagers :
  - dans le cadre de l'instruction des permis de construire : implantation des locaux poubelles, prescriptions techniques relatives aux installations, information sur le règlement de collecte (heures de présentation des bacs), sensibilisation des bailleurs et syndics à la problématique de l'accessibilité ...
  - lors de travaux d'aménagements de voiries
  - lors d'implantations de matériels de collectes

- **Points d'apports volontaires engendrant des problèmes d'accessibilité :**
  - étude de solutions au cas par cas :
    - > Développement de la collecte sélective en porte à porte
    - > Déplacements ou retraits des matériels en concertation avec les usagers pour libérer le cheminement. Exemples de rues concernées page 7
    - > Prise en compte de la problématique dans le cadre de travaux d'aménagements.
  
- **Sensibilisation aux problèmes d'accessibilité** que peuvent engendrer les dépôts sauvages et les bacs sur le trottoir :
  - des agents de la CA3B au bon positionnement des bacs après collecte
  - des commerçants du centre ville sur les bonnes pratiques à adopter
  - des professionnels, bailleurs et particuliers à l'aide des documents de communications
  - des riverains
    - > à l'aide de l'autocollant apposé sur le couvercle des bacs gênants les déplacements - mise en oeuvre 2016
    - > dans le cadre des campagnes de sensibilisation aux règles de propreté urbaine et à la collecte des déchets :
      - *Actions en "porte à porte"*. Exemples de rues concernées en 2018 : Casernes, avenue de Mâcon, Notre-Dame, Bichat, Lagrange, Pioda, Bernard, Foch, Nivernais, Jean Jaurès, Croix Blanche, Baudin, Lalande, A. Mercier, Bièvre, Ch. Robin etc ...
      - *Echanges lors de manifestations publiques* : exemples 2018 : cafés des habitants (quartier Genève Kennedy, résidence des 3 Saules) ; fête de l'environnement
      - *Transmission dans les boîtes aux lettres* de courriers, tracts, guides de tri...
    - > envoi de courriers nominatifs pour rappel du règlement de collecte (horaires de présentation des bacs..) et en cas de dépôts sauvages :
      - 494 courriers adressés : 387 par le service Collectes de la CA3B et 107 par le service propreté de la Ville
  
- **Procédure en cas de non respect du règlement de collecte ou en cas de plainte :** lorsqu'un bac est laissé, en dehors des jours et horaires définis, sur l'espace public ou gêne l'accessibilité des passants :
  - apposition de l'autocollant sur le bac incriminé par les agents de l'Unité Cadre de Vie (UCV), du service propreté de la Ville ou par les agents de CA3B (animateurs en gestion de déchets).
  - envoi d'un courrier aux utilisateurs du bac leur rappelant l'obligation de remisage en intérieur et précisant qu'en cas de non-respect des consignes, un PV sera dressé et le bac sera retiré.
  - Retrait du bac :
    - > Si l'utilisateur se manifeste, le bac peut être rendu à condition qu'un accord soit trouvé pour son remisage sur le domaine privé : espace disponible existant, engagement des utilisateurs pour le rentrer et le sortir. A défaut la collecte passera en sacs.
    - > Si le bac est rendu mais l'incivilité se poursuit, le bac est retiré de manière définitive
  - Contrôle du respect des mesures mises en place par la Police Municipale et l'UCV
  
- **Contrôles et interventions lors de patrouilles de la Police Municipale et de l'Unité Cadre de Vie**
  - 235 interventions donnant lieu à 28 verbalisations

## **B- AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE PUBLIC :**

Prise en compte de la réglementation en vigueur et des besoins des personnes en situation de handicap pour faciliter et sécuriser leurs déplacements. Aménagements réalisés sur demande ou à l'initiative de la commune.

### **Stationnements réservés aux personnes handicapées :**

- ⇒ Créations, mises aux normes, entretiens
  - 317 places sur le domaine public au 31/12/2017

- Mouvements 2018 :
  - 5 créations : place des Lices (1) – Golf de Bouvent (2) – A Lorraine/rue Lalande (1) - rue du Palais (1)
  - 3 mises aux normes (largeur ou abaissement de bordure) : Av. des A. Combattants – Comte de la Teyssonnière (école) – A Lorraine (lycée Pardé)
- Publication des emplacements sur le site internet de la Ville : liste actualisée au 31/12/2018 <http://www.bourgenbresse.fr/Vivre-a-Bourg/Solidarite-sante-et-social/Handicap/Amenagement-de-l-espace-public-et-du-cadre-bati/Accessibilite-de-la-voirie-et-du-cadre-bati>

**Bandes podotactiles** : poursuite des aménagements pour sécuriser les traversées des piétons déficients visuels.

#### **Implantation de mobiliers sur le domaine public :**

- **Étude des positionnements** sur le terrain pour une meilleure prise en compte des normes et limiter les obstacles. Implantations en dehors des cheminements ou dans l'axe des mobiliers existants :
  - Panneaux de signalétique commerciale, économique et routière
  - Bacs à déchets ménagers : rues des Sardières, Langevin, Pioda, Crouy, Bons Enfants, Fontanettes ...
  - Terrasses : étude des nouvelles demandes, des extensions et en cas de difficultés de cheminements
  - Équipements ponctuels implantés à l'occasion de manifestations associatives ou commerciales : sculptures « Ain pertinentes », et autres manifestations sur l'espace public...

**Opérations d'aménagement de l'espace public** : créations, réfections et mises aux normes de trottoirs, abaissés de trottoirs, plans inclinés, passages piétons... Travaux ponctuels ou réaménagements complets de secteurs en faveur de la circulation piétonne. Cf exemples de travaux réalisés ci-dessous.

Programme de travaux de voirie 2018 et années suivantes : dans le cadre du comité consultatif de programmation des travaux, l'avis des conseils citoyens dont des représentants d'associations de personnes handicapées sont membres est sollicité chaque année sur des propositions d'aménagements et sur leur caractère prioritaire (concerne l'ensemble des voiries communales). Cette concertation a donné lieu à une priorisation de travaux prenant en compte plusieurs critères dont ceux définis dans le cadre du PAVE

→ **Voiries et espaces publics identifiés comme prioritaires au PAVE** (Plan d'Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics) :

a- Travaux lourds ayant nécessité une étude globale d'aménagements :

#### Opération Amiot sous maîtrise d'ouvrage Ville :

Réaménagement des espaces publics : rue du 19 mars 1962 (partiellement), place Bernard et Chevet de Notre-Dame Travaux réalisés :

- requalification de la place Bernard et du chevet Notre-Dame, notamment : réorganisation des places de stationnement avec quelques suppressions en partie nord de la place Bernard pour favoriser les modes doux et les aménagements paysagers, implantation d'une aire de jeux en structure bois
- reprise de la rue Bernard, avec notamment un élargissement du trottoir côté agence postale

Avenue Alsace Lorraine réaménagement complet

Rue Clavagry – section rue d'Espagne/A Lorraine : réaménagement complet dans le cadre du projet de l'avenue Alsace Lorraine

Rue Montesquieu - 1ère tranche : réaménagement complet – travaux 2018 2019

Rue Largillière : réaménagement complet avec élargissement des trottoirs

b- Travaux ponctuels légers et moyens :

*Légers :*

Suppressions et déplacements de mobiliers urbains faisant obstacles aux déplacements (panneaux de signalétique routière et économique, bornes...) : places André Malraux, Alexandre Dumas et Mendès France, Allées des Écoliers et de la Petite Reyssouze, rues des Arbelles et Auguste Renoir ...

Rue du Pont des Chèvres : réfection partielle de revêtement

Quai GROBOZ : installation bute-roues pour empêcher le débord des véhicules en stationnement sur le cheminement:

*Moyens :*

Allée du Moulin de Brou : mise aux normes et création de passages piétons

Rue du 23ème RI : création d'un passage piétons

Rue du Palais : réfection du trottoir devant l'ancienne prison et création d'une place PMR

Avenue des Anciens Combattants - du n°32 à 38 et en face : réfection de la couche de surface des trottoirs, mises aux normes du marquage de la place PMR

Rue Lazare Carnot : élargissement du trottoir entre les rues Bara et Viala et mises aux normes de 2 passages piétons

Rue des Graves – section rue du Stand à Lazare Carnot : réaménagement de la rue avec élargissement du cheminement piétons côté impair, création d'un trottoir côté pair et création d'un passage piétons

Rue Juliette Récamier : création d'un trottoir et de deux passages piétons

Avenue du Mail :

> voie d'accès à la rue du Peloux : élargissement du trottoir pour mises aux normes et création d'un passage piétons

> angle rue Montholon : création d'un passage piétons

Avenue de l'Égalité : mise aux normes de 2 passages piétons et réfection du revêtement du trottoir

Avenue de Jasseron : mise aux normes du passage piétons aux feux tricolores, devant le lycée Gabriel Voisin

Boulevard de Brou : élargissement du cheminement piétons devant les n°103/105

Avenue Alphonse Baudin : création d'une oreille au passage piétons vers le n°22

Rue Ernest Chaudouet : réfection de la couche de surface du trottoir côté pair

Avenue Amédée Mercier :

> traversée rue J.M.Goujeon : mise aux normes du passage piétons

> devant l'enseigne "Guillot" : création d'un passage piétons

> angle rue des Prés de Brou : création d'un îlot pour sécuriser la traversée piétonne

Boulevard Paul Bert : réfection couche de surface trottoir

Rue Comte de la Teyssonnière - de la crèche au passage de l'école du Peloux : réfection de la couche de surface du trottoir + abaissement des bordures pour mise en accessibilité de la place PMR

Rue de Saint-Roch : création d'un passage piétons + mise aux normes d'un abaissé, traversée Charles Démia

Avenue Alsace Lorraine : Agrandissement des places PMR devant lycée Marcelle Pardé

Champ de Mars : mise en accessibilité du rucher pédagogique et création de cheminement en stabilisé pour faciliter la continuité côté sud rue des casernes ↔ bd M. Leclerc

⇒ **Autres voiries et espaces publics de la commune** :

a- Travaux lourds ayant nécessité une étude globale d'aménagements :

Rue du Petit Montholon : réfection complète en lien avec les travaux portés par la commune de St Denis-Lès-Bourg

Rue Branly : réfection complète, élargissement d'un trottoir

## b- Travaux ponctuels légers et moyens :

Chemin piéton en stabilisé le long du Monastère de Brou : création pour éviter le trottoir où sont présents les arbres

Promenade du Bastion, Allée Vincent Benony : mise aux normes des escaliers

Place Alfred de Musset : mise aux normes du passage-piétons

Rue Descartes : réfection et élargissement ponctuel des trottoirs pour mise aux normes PMR + création de 2 passages piétons

Allée des Piverts : mises aux normes d'un passage piétons et réfection de la couche de surface des trottoirs

Rue Félicien Proust : réfection couche de surface des accotements et création de 4 passages piétons

Rue Jules Guerin : réfection de la couche de surface des trottoirs et création de 2 passages piétons

Rue de la Vielle : réfection de la couche de surface du trottoir côté pair

Rue des Ménétriers : Création de 3 passages piétons, élargissement des trottoirs et réfection de la couche de surface

Parc des Baudières : aménagement de mains courantes

### → **Plan trottoir avec incidence sur la commodité de déplacement (revêtements)**

Objet : renforcement du programme d'amélioration des revêtements de voiries pour les trottoirs les plus dégradés. Le choix des trottoirs à refaire fait l'objet d'une analyse croisée de différents critères en intégrant notamment les priorités définies par le PAVE.

Coût du programme 2018/2019 = 700 000€ dont 300 000 € sur 2018

Exemples 2018 :

Allée des Bouvreuils : création de 3 passages piétons, et réfection de la couche de surface des trottoirs

Rue du Lycée : remplacement du revêtement sable par un revêtement non meuble – *rue prioritaire au PAVE*

Rue des Girolles : réfection couche de surface d'un trottoir, création d'un passage piétons et mise aux normes du quai bus

Rue de la Muette : réfection du revêtement en pleine largeur, en accord avec les habitants consultés

## c- **Transport** :

### **Participation financière du CCAS à l'attribution :**

#### → **D'un titre de transport annuel, mensuel ou horaire :**

- Objet : favoriser les déplacements de burgiens en situation de handicap à partir de 10 ans
- Nombre d'abonnements 2018 (tous titres cumulés, premières demandes et renouvellements confondus) :
  - Abonnements annuels de 10 à 18 ans : 11
  - Abonnements annuels de 18 à 65 ans : 404
- Participation du CCAS : de 4,90 € à 149 € selon
  - l'abonnement mobilisé (annuel, mensuel ou horaire)
  - les conditions de ressources du bénéficiaire
- Participation du bénéficiaire : de 0,60 € à 14 €, hors frais d'établissement de la carte de 5 €



⇒ **De chèques transports-taxi :**

- **Objet :** faciliter les déplacements et rompre l'isolement de burgiens ne pouvant pas utiliser les transports urbains, en leur permettant de se déplacer en taxi pour rendre visite à leurs amis ou famille, faire une course, ou pour les plus âgés, participer deux fois par semaine à un club de retraités .....
- **Budget 2018 de 12 791 € se répartissant comme suit :**
  - chèques transports : 5 692 € pour 53 bénéficiaires
  - chèques-taxis-clubs : 7 099 € pour 10 bénéficiaires retraités

### **3. ACCESSIBILITÉ DES INSTALLATIONS ET ÉTABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC :**

#### **A- ÉTUDES :**

#### **Agenda D'Accessibilité Programmée -Ad'AP :**

⇒ **Loi du 10 juillet 2014 créant l'Agenda D'Accessibilité Programmée -Ad'AP-** (ordonnance du 26/09/2014) **et simplifiant les normes d'accessibilité des établissements recevant du public existant** (Décret du 05/11/2014 – Arrêté du 13/12/2014)

- Face au retard accumulé et au constat national que l'échéance de mise aux normes des ERP au 1er janvier 2015 ne serait pas tenue, le législateur a redéfini le volet accessibilité de la Loi 2005 pour l'ensemble des ERP existants :
  - en simplifiant les normes pour tenir davantage compte de la qualité d'usage
  - en mettant en place le dispositif d'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) : permet aux acteurs publics et privés de s'engager sur un calendrier précis et chiffré de travaux d'accessibilité

⇒ **Démarche locale mise en œuvre :**

- **Réalisation d'un diagnostic de l'ensemble des ERP (131)** par un bureau d'études selon les nouvelles normes ajustées en vue de la définition d'une stratégie patrimoniale et de la formalisation de l'agenda
- **Concertation de la commission accessibilité de la Ville** pour connaître les **besoins des usagers en terme de priorités de travaux**
- Compte tenu de la complexité du patrimoine, obtention par le Préfet d'une **prorogation du délai de dépôt de l'AD'AP** de la Ville conformément au code de la construction et de l'habitation.
- **Définition d'une stratégie de mise en accessibilité** du patrimoine de la commune selon les résultats des diagnostics et les retours de la commission

⇒ **Adoption de l'AD'AP**

- L'ADAP de la Ville a été **adopté au Conseil Municipal du 1er février 2016 et approuvé par le Préfet en avril 2016** selon le plan d'actions et la stratégie suivante :
  - **Programmation des travaux sur 9 ans**, soit 3 périodes de 3 ans à compter de 2016
  - **Nombre d'ERP communaux concernés** par l'agenda après la phase de diagnostic : **114**
  - **ligne directrice de la stratégie patrimoniale :**

2016 – 2018 : 42 ERP

ERP pouvant facilement être rendus accessibles

Bâtiments faisant l'objet d'une dérogation à forts enjeux financiers

Bâtiments par activités représentées

Poursuite de la mise en accessibilité des groupes scolaires

ERP dont les études sont lancées

ERP dont la mise en accessibilité est traitée à l'occasion de travaux à économie d'énergie

2019 – 2023 : 56 ERP

Bâtiments à répartir selon le coût des travaux, la typologie, la fréquentation et la catégorie d'ERP

2024 : 16 ERP

Bâtiments liés à une interrogation sur la pérennité ou à des programmations en corrélation avec d'autres travaux

→ **Estimation du budget global à mobiliser** (valeur 2015) : **5 610 555 € HT** pouvant évoluer en fonction des dérogations et réorganisations possibles

#### → **Mise en œuvre de l'AD'AP :**

- **Rappels – 1ère année d'Ad'AP (avril 2016/ avril 2017) :**

- 19 ERP mis en accessibilité complète dont 5 conjointement à un programme de rénovation énergétique global porté par la SPL
- réalisation de travaux ponctuels par anticipation pour réaliser des économies d'échelles
- + 2 opérations de constructions
- ▲ Part globale des travaux permettant la mise en accessibilité des bâtiments : 353 000 € (hors travaux SPL)

- **2ème année d'AD'AP - Travaux 2017/2018 :** cf pages 20 et 21

- 11 ERP mis en accessibilité complète dont 3 en 2018
- réalisation de travaux ponctuels par anticipation à l'occasion d'intervention sur le même site

- **3è année d'Ad'AP – Travaux 2018/2019 :** cf pages 21 et 22

- 5 ERP engagés en 2018 finalisés en 2019
- + 8 ERP réalisés par anticipation : 2 mises en accessibilité partielles + 6 mises aux normes complètes engagées en 2018 et finalisées en 2019

- ▲ **Part globale 2018** des travaux permettant la mise en accessibilité des bâtiments : **978 000 € TTC**

- ▲ **ERP mis aux normes** (accessibilité complète) **en fin de 3è année d'adap 2018/ avril 2019 : 30**, soit : **25,64% du nombre total d'ERP à mettre aux normes**  
**59,5% de réalisation de la stratégie adap définie**

- ▲ **ERP municipaux complètement accessibles en fin de 3è année d'adap : 37**, soit **30,57% du nombre total d'ERP**

#### **Registre Public d'Accessibilité :**

##### → **Décret n°2017-431 du 28/03/2017 et Arrêté ministériel du 19/04/2017 :**

- Mise à disposition des utilisateurs, dans chaque ERP, d'un registre public d'accessibilité consultable au point d'accueil de l'établissement ou en ligne sur une page dédiée
- Constitué d'une fiche-type par établissement, il contient les actions mises en œuvre pour l'accueil du public handicapé en ce qui concerne le bâtiment, le matériel utilisé et la formation des équipes évoluant au sein de l'établissement.  
Objectif : permettre à chacun de connaître le niveau d'accessibilité de l'établissement et de ses prestations.

##### → **Démarche locale mise en œuvre :**

- 2017 : Recensement auprès des responsables d'établissements, des prestations/services rendus et des actions mises en œuvre permettant l'accès de plus de 130 ERP
- 2018 : la charge de travail des services n'a pas permis de finaliser le travail engagé. Celui-ci se poursuivra sur l'année 2019 dans le cadre d'une prestation de service à étudier.

## Instruction et conseils lors de travaux ou manifestations temporaires :

- ⇒ **Vérification et validation du respect de la réglementation** en matière d'accessibilité, par le biais de l'instruction de demandes d'autorisations de travaux propres aux ERP, accompagnées ou non d'agenda d'accessibilité programmée (AdAP) :
  - **Dossiers d'aménagements ayant fait l'objet de prescriptions techniques : 170** (185 en 2018, 249 en 2016, 336 en 2015 et 187 en 2014)
    - Exemples d'aménagements d'ERP de la Ville de Bourg-en-Bresse :
    - Stade des Vennes : construction de nouveaux vestiaires
    - École Charles Jarrin : aménagement d'un espace petite enfance dans le bâtiment de l'école.
    - Construction de vestiaires de foot et d'une salle polyvalente Louis Mouthier
  - **Dossiers concernant l'aménagement intérieur et la mise en accessibilité de locaux : 161** (162 en 2017)
    - locaux commerciaux : 36 dossiers
    - locaux de services : 50 dossiers
    - de restauration : 23
    - de professionnels de la santé (médecins, dentistes, infirmiers, psychologues, kinésithérapeutes, ostéopathes.. : 16
    - locaux scolaires ou de formation : 25
    - équipements sportifs : 11
  - **Autorisations de Travaux valant Agendas d'accessibilité programmée (AdAP) : 7** dossiers instruits validés par le Préfet
- ⇒ **Présentation des dossiers d'aménagement en Sous-Commission Départementale d'accessibilité (SCDA)**
- Objet : validation ou non des avis proposés et des demandes de dérogations aux règles d'accessibilité et des demande d'agenda d'accessibilité programmée.
  - Réduction des délais d'instruction des demandes d'autorisation de travaux
    - Délai légal maximum d'instruction : 4 mois (au lieu de 5 mois précédemment)
- ⇒ **Conseils aux usagers** (gestionnaires, propriétaires...) :
- Information des obligations et aide à la recherche de solutions techniques dans le cadre d'avant-projets d'aménagements
- ⇒ **Conseils lors de manifestations temporaires** sportives, culturelles, ou à vocation commerciale
- Établissement en 2011 d'un guide général à l'attention des organisateurs de manifestations ou d'événements rassemblant du public.

## Aides visant à favoriser la mise en accessibilité des commerces et des services de proximité

- ⇒ **Guide « Accessibilité des commerces et des services de proximité »**
- Objet : élaboré par la Ville, ce document recense les obligations réglementaires pour informer le plus en amont possible les pétitionnaires, dont les futurs commerçants, de celles-ci
  - Diffusion :
    - en Mairie, lors de demandes de renseignements, et avant la signature de tout bail commercial
    - à la Chambre de Commerce et d'Industrie
    - à la Chambre des Métiers

Conjointement, diffusion d'une plaquette simplifiée recensant les démarches administratives à effectuer aux partenaires intervenant en matière d'accessibilité (CCI, Chambre des métiers, notaires, associations de commerçants...).

⇒ **Mise en place d'un dispositif d'aide au financement de travaux d'accessibilité** dans le cadre du Plan « Commerce en ville »,

- **Partenariat** : État, Région, soutien de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Ain.
- **Bénéficiaires** : commerçants et artisans implantés en cœur de ville, à l'intérieur du périmètre de sauvegarde du commerce.
- **Objectif** : améliorer l'accessibilité des commerces et renforcer le confort d'usage de l'ensemble de la clientèle quel que soit son niveau de mobilité (*famille avec poussette, client présentant un handicap moteur, visuel...*)
- **Montant subventionnable** :
  - Travaux compris entre 2 000 € (baissés à 1 000 € depuis 03 2017) et 10 000 € HT
  - Aide de 40 % maximum par dossier et sur la base du montant total des travaux déclarés par l'entreprise, soit 4 000 € maximum
  - Aide de 50 % si le dossier concerne la reprise d'un local commercial ou artisanal vacant depuis plus de 6 mois.
  - **Dossiers financés en 2018** : 10 dossiers à hauteur de **23 875 €** : opticien, bijouterie, vêtements, bar, salon de coiffure, restaurant, traiteur, institut de beauté (aucune demande n'avait été sollicitée en 2017 pour des travaux d'accessibilité)  
Les travaux subventionnés ont concerné la mise aux normes de portes d'entrées (largeur de porte, hauteur du seuil), de sanitaires, de banques d'accueil et la création d'une plate-forme élévatrice
- **2018 : Promotion et animation du dispositif** : en partenariat avec les chambres consulaires pour soutenir les commerçants, artisans et agences immobilières dans la réalisation de travaux, mais également pour inciter ceux non engagés dans cette démarche à le faire.
  - 2 courriers de présentation du dispositif ont été envoyés à l'ensemble des commerçants du centre-ville (dont un courrier de relance)
  - à chaque demande de travaux du commerçant :
    - > remise du dossier d'aides à l'accessibilité, aux devantures et aux équipements de sécurisation
    - > remise du document « démarches pour obtenir une aide »
    - > attestation de remise des documents signée par le commerçant
  - parallèlement, promotion du dispositif par l'association des commerçants « Centre Commerces Bourg » auprès des nouveaux créateurs, repreneurs, mais aussi auprès des gérants déjà installés, tout au long de l'année.
- Fin du dispositif au 31 12 2019 selon l'appel à projet de l'État.

#### **B- TRAVAUX D'ACCESSIBILITÉ DES BÂTIMENTS MUNICIPAUX OUVERTS AU PUBLIC :**

Les travaux d'accessibilité sont réalisés dans le cadre d'opérations programmées de constructions, de mises aux normes selon la programmation Ad'AP définie et à l'occasion de travaux d'économies d'énergie, et en fonction de demandes ponctuelles d'usagers.

⇒ **Travaux réalisés en 2018 :**

- **Poursuite des travaux programmés en 2017-2018** (= 2ème année d'ad'ap)

**Finalisés en 2017** : 8 ERP - cf bilan Ville Handicaps 2017

**Finalisés en 2018** :

GS St EXUPERY : Travaux SPL de rénovation de l'ensemble des bâtiments intégrant la mise aux normes accessibilité. Création d'un ascenseur. Livraison juin 2018

Gymnase FAVIER : Travaux SPL de rénovation de l'ensemble du bâtiment intégrant la mise aux normes accessibilité.  
Livrés en juin 2018

Gymnase ST EXUPERY : Programme SPL – livraison août 2018

***Engagés en 2018 - Finalisés en 2019 :***

GS Arbelles élémentaire : mise en accessibilité complète du site avec création d'un ascenseur, mises aux normes des escaliers intérieurs et des sanitaires, aménagements extérieurs....– livraison avril 2019

Espace Petite Enfance du Peloux : travaux de voirie avec création d'un stationnement PMR, réalisation de chanfreins pour mise en conformité des accès – livraison fin 2019

GS Alagnier maternelle : mise aux normes du cheminement extérieur, remplacement de portes intérieures

Médiathèque Césaire : mises aux normes du cheminement extérieur, des accès (réalisation de chanfreins) et des sanitaires existants, signalétique sur portes vitrées

→ ***Dont mise en accessibilité conjointe à d'autres opérations programmées :***

Chapelle des Jésuites : monument classé. Travaux réalisés dans la continuité des travaux liés à la couverture de la façade. Livraison fin 2019

GS Peloux maternelle : réalisation conjointe avec la mise en accessibilité de l'école élémentaire programmée en 2018 et avec le déplacement de la chaufferie

Église Notre Dame-presbytère : réalisation conjointe avec travaux de mise en sécurité de l'ERP

• **Travaux programmés en 2018-2019 (= 3<sup>e</sup> année d'AD'AP)**

***Mise en accessibilité complète engagée en 2018 et finalisée en 2019 :***

Stade La Chagne : mise aux normes des sanitaires et des vestiaires douches (football) ; réalisation d'une rampe d'accès à la tribune du stade d'athlétisme (2019)

H2M, salles d'expositions et de conférence : mise aux normes des escaliers (2018), aménagement d'une balise sonore à l'entrée du bâtiment et des sanitaires

Médiathèque VAILLAND : mises aux normes des escaliers (2018) et des sanitaires

Salle des Fêtes de la Grenette, Vietti, Vilar : mise aux normes des escaliers et des sanitaires, aménagement d'une banque d'accueil adaptée pour les réceptions

Peloux élémentaire : mise en accessibilité complète traitée avec l'école maternelle et le déplacement de la chaufferie située au sous-sol

2018 : réorganisation fonctionnelle des classes, de la salle informatique, et de la bibliothèque de école élémentaire.

• **Travaux anticipés en 2018**

Monastère de BROU : création d'un ascenseur pour l'accessibilité de l'Église (jubé) et du Musée par la salle des États. Réfection du sol en pente douce de la salle des États pour reprise des niveaux. Travaux menés par le CMN avec participation ville de 50 %. Livraison printemps 2018

Parking des Bons enfants (installation ouverte au public) : changement de l'ascenseur en panne

### **Mise en accessibilité complète livrée en 2019 :**

Office de Tourisme et Médiathèque CAMUS : réhabilitation lourde de ces 2 ERP avec une mise aux normes accessibilité complète et la création de 2 ascenseurs. Livraison mai et septembre 2019

Vestiaires Mouthier : réhabilitation de l'ancien vestiaire non conforme après incendie. Reconstruction des vestiaires des Venues aux nouvelles normes PMR : bâtiment dit « Mouthier » et bâtiment remplaçant les « hexagonaux ». Création d'une salle de convivialité accessible PMR dans le bâtiment reconstruit de « Mouthier ». Bâtiments en simple RdC. Prévission de livraison : novembre 2019

EPE Jarrin : réhabilitation de locaux dans le GS Jarrin (en lieu et place du CDDP) afin de créer un EPE et création d'un ascenseur permettant également l'accessibilité à l'étage de l'école. Livraison septembre 2019

Maison de la Culture et de la Citoyenneté : construction d'un bâtiment en remplacement de ceux de la MJC et de l'AGLCA anciens et non conformes. Création d'un ascenseur. Prévission de livraison : novembre 2019

GS Arbelles maternelle : travaux prévus initialement en 2021, traités conjointement avec l'élémentaire.

### **• Autres établissements ayant bénéficié de travaux d'accessibilité en 2018 :**

Centre Technique Municipal (CTM) : travaux de déconstruction, d'aménagement, construction, réhabilitation du nouveau CTM sur la zone de CENORD. Bâtiment Code du travail conforme avec réalisation de travaux d'accessibilité des bureaux recevant du public.

➔ **Part globale 2018** des travaux de mise en accessibilité des bâtiments municipaux : **978 000 € TTC**

## **4. LOGEMENT**

**Participation aux «Commissions d'attribution des logements et d'examen de l'Occupation des Logements»** organisées par les bailleurs publics

- Objectifs : faciliter l'accès au logement du public accueilli rencontrant des problématiques sociales
- Bailleurs : Bourg Habitat, SEMCODA, Dynacité, Logidia et Ain Habitat
- Partenaires : Associations de personnes handicapées et organismes institutionnels

**Participation financière aux travaux d'adaptation et d'amélioration de l'habitat :**

- Objectif : favoriser le maintien à domicile par l'adaptation du logement, notamment des salles de bains
- Bénéficiaires : buriens âgés et en situation de handicap (3 dossiers examinés en 2018)
- Budgets réalisés en 2018 : 1 657 € (+ 300 € d'aides accordées et à régler après réalisation des travaux)

## **5. EMPLOI**

**Obligation d'emploi de personnes handicapées** dans la proportion de 6% de l'effectif total des agents municipaux.

- Effectif 2018 : 78 agents déclarés, soit 10,06% de l'effectif salarial
- Effectif 2017 : 73 agents déclarés, soit 9,50 % de l'effectif salarial

### **Actions en faveur du maintien dans l'emploi du personnel de la Ville :**

- Reclassements d'agents concernés par des restrictions d'inaptitude et bénéficiaires de reclassement effectif  
2018 : 4 agents concernés par un reclassement statutaire,  
6 agents concernés par un changement de poste suite inaptitude.
- Participation financière, en partenariat avec le FIPHFP à l'acquisition d'équipements spécifiques adaptés (prothèses auditives pour 2 agents en RQTH)
- Réalisation d'une étude «Bilan situation de travail - personne sourde ou malentendante» par l'URAPEDA (organisme spécialisé) à la demande du SAMETH-CAP EMPLOI. Étude financée par le FIPHFP ; mesures mises en place réalisées en interne, par les services de la Ville (n'ont pas nécessité de demande de financement).

### **Achat de fournitures et attribution d'actions de sous-traitance aux établissements de travail protégé, aux entreprises d'insertion :**

- Achat de fournitures : 8 022 € T.T.C (3 534 € en 2017)
- Marchés de sous-traitance espaces verts, entretien, nettoyage, élimination d'archives : 110 852€ TTC (119 840€ en 2017)  
→ exemples de travaux réalisés : ramassage des feuilles dans les écoles, prestations d'entretien des espaces verts, entretien des locaux, mises sous pli de factures d'eau, fourniture de bois pour bancs et passerelles, enlèvement et broyage d'archives destinées à l'élimination...

## **6. ENFANCE ÉDUCATION**

### **Accueil d'enfants en situation de handicap dans les Espaces petite enfance municipaux**

- Travail en partenariat avec le Centre d'Accueil Médico-Social Précoce (CAMSP), Conseil départemental, PMI...  
→ réunions de concertation  
→ Présence de professionnels de santé, d'éducatrices de jeunes enfants du CAMSP pour faciliter la prise en charge des enfants accueillis
- Accueil organisé en fonction de la demande des parents et des disponibilités d'accueil des équipements (créneaux horaires favorables à un accueil personnalisé et adapté)  
→ 4 enfants accueillis en 2018 dans les EPE du Peloux, Baudières, Reyssouze, Carnot dont 1 enfant ayant nécessité du temps de présence supplémentaire de personnel municipal pendant le temps des repas  
→ Mise en place de protocoles d'intervention d'urgence (épilepsie, allergie... ) dans trois EPE.

### **Réalisation de travaux d'accessibilité dans les écoles - cf pages 20 et 21**

### **Educap'city – 2èrè édition 2018 (ex City Raid Andros – manifestation ayant pris fin en 2015) :**

- Programme national porté et coordonné par la Ville en partenariat avec l'association CAP SAA (association dont le but est de sensibiliser les valides et les personnes handicapées à travers le sport et les ateliers de sensibilisation)
- Destiné aux scolaires de cycle 3 (CM1-CM2-6ème)
- Objet de la manifestation : sensibiliser les jeunes au handicap et créer du lien avec les institutions autour de 2 actions : un parcours urbain (Cap'Rallyes) et des actions de sensibilisation dans le cadre d'ateliers de mise en situation de handicap (Cap'Classe)
- Bilan local – année scolaire 2017-2018 :  
Cap'Rallyes : plus de 330 jeunes sensibilisés - 11 établissements scolaires dont l'Institut des jeunes Sourds - 33 institutions, associations, acteurs culturels et sportifs  
Cap'Class : 80 participants – 3 écoles (Daudet, Dîmes, Alagniers) - 3 ateliers de mises en situation : initiation basket fauteuil, parcours en situation de cécité, langue des signes

## 7. CULTURE, SPORTS ET LOISIRS

### A- SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS :

#### Subventions annuelles aux associations bourgiennes

Le travail des associations avec et en direction des personnes en situation de handicap est réaffirmé comme un critère important d'octroi des subventions.

#### Aides spécifiques aux structures en faveur d'actions liées au handicap

Afin de soutenir les associations proposant une activité dans ce domaine et promouvoir l'accès à la pratique des personnes en situation de handicap, une aide matérielle, de communication ou financière est attribuée. Exemples :

- ➔ **Résonance contemporaine, pôles ressources « Culture/Handicap » et « musique contemporaine »**
  - Soutien de l'association dans le cadre du dispositif « 7 bis chemin de Traverse » : créations musicales associant la danse, la vidéo ou le théâtre d'artistes et amateurs notamment en situation de handicap.
  - Accueil au sein de H2M, de l'exposition « Art Bis » présentant les créations d'arts plastiques (peintures, dessins, sculpture) d'artistes notamment en situation de handicap
  
- ➔ **Passaros, compagnie de danse professionnelle**
  - Soutien de l'association œuvrant régulièrement avec des publics en situation de handicap pour l'ensemble de ses activités, dont la mise à disposition de locaux municipaux accessibles
  
- ➔ **Ciné-ma Différence**
  - Organisation à la Grenette de séances adaptées destinées à tout public, dont des personnes présentant un handicap mental, cognitif et moteur.
  - Action conduite par l'APAJH 01 en partenariat avec l'association nationale Ciné-ma Différence, le Cinémateur et l'Amphi de Bourg en Bresse.
  - La Ville soutient cette action dans la mise à disposition de ses locaux accessibles
  
- ➔ **Les Virades de l'espoir**
  - Manifestation organisée par l'association « Vaincre la mucoviscidose » au parc de Bouvent. Dans ce cadre, la Ville a apporté un soutien logistique conséquent, humain et financier
  
- ➔ **Éveil sportif des sourds**
  - Prêt de matériels et mise à disposition de locaux pour l'organisation d'un tournoi de badminton et de pétanque
  
- ➔ **Foot fauteuil – championnat de France 3ème division**
  - Soutien logistique de la Ville lors de la compétition
  
- ➔ **Comité de l'Ain de Sports Adaptés - COL 01**
  - Mise à disposition du stade de La Chagne pour l'organisation du championnat de France de foot
  
- ➔ **Union Locale de Sports Adaptés –ULSA**
  - Mise à disposition d'équipements sportifs et prêts de matériels pour l'organisation de manifestations (championnat de France de foot, championnat départemental de pétanque, Gentleman pétanque, plateau régional de foot)
  
- ➔ **ADAPEI 01**
  - Mise à disposition du hall d'accueil de l'Hôtel de Ville lors de la vente annuelle de brioches
  
- ➔ **APF 01**
  - Occupation du domaine public dans le cadre de la manifestation «un don, une rose » au cours de la semaine nationale du handicap physique et de la journée d'automne du pôle adulte.



→ **Groupement des Parkinsoniens de l'Ain**

- Mise à disposition de matériel pour le Congrès national organisé à Bourg

→ **UNAFAM 01 :**

- Mise à disposition de matériel et de locaux pour le rallye « psychoclette » organisé à Bourg (= ville étape) par l'UNAFAM Occitanie en lien avec la délégation départementale de l'Ain

→ **AFM Téléthon :**

- Soutien à l'organisation du Téléthon

→ **Accueil d'expositions dans les locaux municipaux (Maison Sociale) :**

- APF 01 : accueil de l'exposition de peinture réalisée par des usagers de l'association
- École St VINCENT : accueil de l'exposition « nature » co-réalisée par les enfants de la classe ULIS de l'école et des usagers du CCAS portant le projet « jardin partagé » de l'esplanade du Bastion

**B- INCITATION DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP À LA PRATIQUE D'ACTIVITÉS ET MANIFESTATIONS :**

**Information sur les activités adaptées** proposées par les associations culturelles, de loisirs et sportives

**Mise en accessibilité de locaux municipaux** Cf exemples pages 20 et 21

**Ouverture** au public en situation de handicap **d'actions proposées aux retraités** : visites de sites culturels, sorties...

**Parc de loisirs de BOUVENT :**

→ **Services proposés** aux personnes en situation de handicap :

- Tarif : gratuité du site aux burgiens titulaires d'une carte d'invalidité supérieure à 80 % et à leur accompagnateur
- Accès à la baignade : mise à disposition d'un fauteuil amphibie, offert par des associations
- Aire de pêche et pique-nique : cheminements facilités par des allées en stabilisé ; signalétique indiquant l'accès prioritaire des tables adaptées (2014), remplacement des tables existantes par des tables mixtes (2016)
- Aire de jeux : présence d'un jeu de type « structure » pour enfants valides et en situation de handicap moteur
- Poste de secours : mise aux normes d'hygiène et d'accessibilité du local. Dans ce cadre, le sanitaire adapté situé à proximité a été réaménagé pour un accès libre en permanence (2014 - 2015)
- Parcours santé : dans le cadre d'un projet visant à faciliter et à renforcer le caractère familial des activités proposées, aménagement d'un parcours santé comprenant, pour chaque espace « fitness » et « musculation - cardio », 2 appareils adaptés
- Espace golf : dans le cadre de travaux de réfection des sanitaires dégradés, mise aux normes des vestiaires et des sanitaires H et F, création d'une rampe d'accès à l'entrée principale. Travaux inscrits au programme Ad'AP de la Ville, réalisés par anticipation à l'occasion d'intervention sur le site.

→ **Volonté de favoriser la pratique et la mixité des publics** lors des activités organisées par les associations présentes sur le site et le service municipal :

- Mise à disposition des installations municipales (plan d'eau, golf) auprès d'associations : club de canoë kayak, club de voile et club de golf
- Participation régulière de structures aux activités Kayak, golf, voile et tir à l'arc proposées sur le site

ou à l'extérieur : IME Le Prélion, CPA

- Accueil de groupes dans le cadre de stages d'initiation à la pratique du golf. Mise à disposition d'une voiturette pour faciliter les déplacements sur le parcours
- Activité voile : mise à l'eau de personnes en fauteuil facilitée par l'acquisition d'une potence, offerte lors d'une manifestation handinautique
- Activité canoë kayak : présence de matériels adaptés pour la pratique en lac et rivière, comprenant au total 2 canoës gonflables, 4 kayaks biplace et 10 gilets de sauvetage

### **Monastère Royal de BROU**

Le monastère de Brou **poursuit ses actions et réflexions sur l'accessibilité** des personnes en situation de handicap **à l'offre culturelle et artistique.**

→ Rappel des **conditions d'accès** au monastère royal de Brou :

- Gratuité du droit d'entrée pour la personne en situation de handicap et son accompagnateur sur présentation d'un justificatif en cours de validité
- Participation financière forfaitaire de 35 € lorsque ce public est reçu en groupe par le service des publics en médiation culturelle
- Gratuité du droit d'entrée et de la médiation pour l'enseignement spécifique (établissements scolaires - cycles 1, 2 et 3- de Bourg-en-Bresse.

→ **Nombre de personnes prises en charge par le service des publics** : 251 personnes accompagnées en médiation culturelle dont 24 enfants de moins de 13 ans (classes ULIS de l'école St Louis), 16 jeunes de 13 à 25 ans et 211 adultes. 17 enfants et 17 adultes sont venus en visite libre. Les visiteurs individuels en visite libre et les spectateurs du festival «A la folie... pas du tout» ne sont pas comptabilisés.

→ **Programmation régulière de visites adaptées et d'ateliers de pratique artistique** avec la volonté de favoriser la mixité des publics.

- Sur réservation, à destination d'un public en groupe : participation de personnes en situation de handicap mental en très grande majorité.
- Liens avec les usagers : poursuite de la réflexion avec les associations locales et les instituts spécialisés. Parmi les structures accueillies, on note une fréquentation régulière et répartie sur l'année :
  - des établissements d'enseignement spécifique : EREA Philibert Commerçon, classe de SEGPA du collège V. Daubié (189 jeunes).
  - des groupes adultes :
    - \* CPA Ain - Association FAF APRIDEV (visites commentées pour public déficient visuel) - Groupement des Parkinsoniens de l'Ain – ADAPEI de l'Ain - centre d'accueil et de soins de Mâcon
    - => Ces publics viennent rarement sur une seule séance mais souhaitent mettre en place un suivi régulier sur l'année, en lien avec le projet d'établissement ou pour rester en contact avec l'actualité culturelle de la Ville.

→ **Actions réalisées pour améliorer le confort d'usage**

2018 : après d'importants travaux, la salle des États a été rouverte au public et a permis de découvrir les appartements de Marguerite d'Autriche. L'aménagement d'un ascenseur permet ainsi aux personnes à mobilité réduite de visiter l'ensemble du monument : accès au premier étage, au jubé, aux appartements de Marguerite d'Autriche, et au musée. Les visiteurs profitent également des galeries hautes des trois cloîtres et de la production artistique flamande des XVe et XVIe siècles.

Autres actions :

- Signalétique directionnelle et de service dans l'ensemble du monument
- Installation de rampes d'accès permanentes
- Mise à disposition, à l'entrée du monument, de deux livrets tactiles composés de visuels en thermogonflage avec légendes en relief et braille et d'un livret accompagnateur imprimé en gros caractères et images contrastées. Financés par le Centre des Monuments Nationaux, ces livrets présentent le Monastère Royal de Brou.

- Création de moulages des gisants de Philibert Le Beau et de Marguerite d'Autriche avec Rémi Closset de l'association Valentin Haüy, architecte à la retraite et déficient visuel.
- Création de supports thermoformés pour diverses expositions dont celles d'H2M grâce à l'achat d'un four en 2017
- Table tactile dans les appartements de Marguerite et traductions en LSF du film consacré à Marguerite d'Autriche.
- Formation/sensibilisation : participation du MRB à la sensibilisation Tourisme et Handicap avec le service culturel du Conseil départemental de l'Ain en février 2018 : inscription du monument sur un site dédié aux établissements proposant des activités et des conditions d'accueil favorisées pour les personnes en situation de handicap.

**Réseau de lecture publique** (bibliothèque A. CAMUS, médiathèques R. VAILLAND et A. CESAIRE) :

**Mise à disposition d'outils et organisation d'actions** pour faciliter l'accès à la lecture d'enfants et adultes en situation de handicap

⇒ **Actions d'animations autour du livre** dans le cadre d'accueils de groupes, accompagnement individuel dans le choix des ouvrages, contes :

- Groupes :

→ Structures accueillies : association Vivre en ville 01, CPA, Institut des jeunes sourds, ADAPEI, ITEP des ALANIERS, Institut Médico Éducatif du PRELION, classes d'intégration regroupant des enfants autistes et trisomiques, Maison de l'enfance, Centre médical Romans Ferrari...

→ 167 enfants, jeunes et adultes accueillis

→ Animations sur inscription : « Raconte moi des histoires », « De bouche à oreille » et rendez-vous culturels

▲ mixité des publics, échanges et rencontres très riches

- Tout public :

→ Accueil d'usagers individuels aux heures d'ouverture tout public parmi lesquels un nombre important de personnes en situation de handicap, non quantifiable.

⇒ **Rendez-vous culturels**

- Participation de personnes en situation de handicap physique ou mental à des rendez-vous culturels tout public. Les conditions matérielles de leur accueil sont optimales au sein de la salle d'animation de la médiathèque CESAIRE

⇒ **Ateliers multimédias**

- Médiathèque Aimé CESAIRE : mise à disposition d'outils adaptés aux abonnés déficients visuels

→ logiciel « zoom texte » : permet la lecture vocale et l'agrandissement de textes

→ logiciel Open Book avec scanner : permet de numériser des documents pouvant ensuite être lus par voix de synthèse

⇒ **Accessibilité des sites**

- Médiathèque CESAIRE : outre les aménagements prenant en compte l'accessibilité au niveau des abords extérieurs, du bâtiment et des aménagements intérieurs, la salle de l'heure du conte et la salle d'animation sont équipées de boucles magnétiques pour les personnes déficientes auditives (construction 2011)

- Médiathèque VAILLAND : mise aux normes d'accessibilité de l'ascenseur ( 2014) et de l'escalier extérieur.

2017 : mise aux normes d'accessibilité de l'entrée de la médiathèque avec portes automatiques.

2018 : installation de garde-corps à chaque escalier de la structure

## → Services proposés :

➤ Dans les trois sites du Réseau de Lecture Publique

- **Collections** : mise à disposition de fonds de documents en gros caractères et de livres audio régulièrement actualisés. Des abonnements aux revues spécifiques pour les personnes mal voyantes sont également disponibles.

→ Livres audio : 601 livres audio disponibles dans les médiathèques ; 1464 prêts en 2018 (1265 en 2017)

→ Romans et documentaires en gros caractères : 1 554 titres et 2 revues à disposition dans les sites du RLP, 7586 prêts en 2018

→ Abonnements à des revues en gros caractères : *Largevision Magazine* et *Mieux voir*.

- **Wifi** : dans les 3 médiathèques, un accès wifi gratuit et illimité est proposé

- **Partenariats** :

→ Signature d'une convention en 2011 entre la Ville et l'Association des donneurs de voix -*Bibliothèque sonore*-

Objet : permet aux bénévoles de disposer d'une «carte collectivité» pour emprunter gratuitement les documents à enregistrer.

→ Signature d'une convention fin 2014 entre la Ville et L'Union nationale des aveugles et déficients visuels

Objet : dotation de matériel adapté pour contribuer à l'accessibilité culturelle en faveur de ce public

Lieux équipés :

- Médiathèque Vailland : 1 téléagrandisseur, 1 machine à lire et 2 lecteurs de livres lus

- Médiathèques Césaire et Camus : 1 lecteur de livres lus dans chacune d'entre elles

➤ **A distance** : mise en ligne de services pour faciliter l'accès à la culture pour tous, notamment aux personnes ayant des difficultés à se déplacer

- **Site Internet Bourgendoc de la Ville de Bourg-en-Bresse**

→ Accès au patrimoine via les collections numérisées du Musée de Brou, des Archives Municipales et du Réseau de lecture publique

→ Accès au catalogue

→ Accès au compte lecteur : réservation et prolongation des documents, suggestions d'achats à distance.

→ Accès aux expositions et activités culturelles proposées par les services municipaux

→ Accès aux expositions virtuelles

- **Page facebook**

→ Permet de valoriser les services proposés par le RLP pour faciliter l'accès à la culture de tous

- **Portail Lectura +**

→ Contenus numériques en ligne valorisant les fonds patrimoniaux de Bourg-en-Bresse et les rendant accessibles à tous : 4143 pages vues en 2018.

→ Participation à l'expérimentation d'accessibilité de la presse ancienne au format EPUB (590 pages vues en 2018)

- **Portage de documents à domicile**

Objet : Ce service permet aux habitants de Bourg en incapacité physique temporaire ou permanente de se rendre dans une bibliothèque municipale, d'accéder à la lecture, après évaluation médico-sociale par une infirmière municipale

→ Bénéficiaires : 32 personnes vivant à domicile et 17 personnes en résidence autonomie

→ Nombre de visites effectuées : 227 visites

→ Nombre de documents prêtés : tous supports confondus : 1 689 documents

## Hôtel MARRON DE MEILLONNAS (H2M) :

- ◆ **Poursuite des réflexions sur l'accessibilité à l'offre culturelle et artistique**
  - **Volonté de favoriser la mixité des publics lors de certaines visites et ateliers adaptés**
  - **Développement des informations régulières sur les activités d'H2M** aux individuels (mailings + annonces sur le Facebook de la Ville), associations locales et instituts spécialisés.
  - **Développement des liens** étroits avec les usagers, les associations et les instituts spécialisés afin de définir des objectifs communs : Centre Psychothérapique de l'Ain, Association pour la promotion et l'insertion des personnes déficientes visuelles (APRIDEV), Association des Paralysés de France ...
  
- ◆ **Mise en place d'actions et organisation de visites et ateliers adaptés** pour faciliter l'accès au patrimoine et à la culture des publics en situation de handicap
  - **Public accueilli** en 2018 dans le cadre des visites et ateliers des expositions :
    - 232 personnes dites « empêchées » (180 en 2017) dont :
      - 182 en situation de handicap moteur, intellectuel, psychique, cognitif
      - 50 éloignées de la pratique culturelle (social).
  - **Médiation Humaine :**
    - Les visiteurs accompagnés sont en grande majorité des personnes en situation de handicap mental (intellectuel, psychique) ou social (éloignées de la pratique culturelle).
    - Les rendez-vous culturels sont proposés à tous les publics : participation de personnes en situation de handicap physique ou mental à des rendez-vous culturels tout public.
    - Cette année 2018 est marquée par la poursuite de la programmation de visites adaptées à destination des personnes en situation de handicap sensoriel :
      - **visites adaptées pour les personnes déficientes visuelles** (adultes et enfants) : 13 personnes en partenariat avec le SIAAM 01 et avec l'association FAF APRIDEV Rhône-Alpes.  
→ Expositions 2018 : « *Afrique d'aujourd'hui* » (7 personnes) ; « *Strokar* » (6 p)
      - **visites adaptées pour les personnes déficientes auditives** : 12 personnes pour des visites bilingues français/ LSF avec l'intervention du SILS 01 + Institut des jeunes sourds :  
→ Expositions « *L'Afrique d'aujourd'hui* »
  - Ces visites organisées ont permis une grande mixité des publics : entendants et déficients auditifs ont partagé un moment commun de découverte pour chacune des expositions
  - **Associations et institutions accompagnées en médiation culturelle** sur l'année 2018 : 207 personnes de Centre Ressources pour Lésés Cérébraux (CRLC 01), IME Henry LAFAY, IME Le PRELION, CPA etc ...  
Le partenariat avec les groupes MCIE (Mobilisation collective à l'emploi) de Tremplin se poursuit (table lumineuse en 2016, table tactile en 2017) pour la réalisation d'une frise temporelle à utiliser pendant les médiations avec les scolaires. L'outil a été pensé afin d'être utilisable pour d'autres activités.  
Nouveaux accueillis : EPAHD Bourg-en-Bresse
  
- ◆ **Actions réalisées pour améliorer le confort d'usage :**
  - **Accessibilité aux salles d'expositions et de conférences**
    - Facilitée par la présence d'un ascenseur (2008), d'une signalétique améliorant la lisibilité, la compréhension et le positionnement des salles. Escaliers équipés de bandes podotactiles
    - 2018 : Mise aux normes des escaliers, lavabos, toilettes
  - **Accessibilité aux œuvres**
    - Tarif : gratuité des visites ou des actions de médiation
    - Accueil de groupes d'adultes en situation de handicap dans le cadre de visites guidées adaptées

- Actions de médiation : organisation d'ateliers pédagogiques pour sensibiliser le public à l'art contemporain.

⇒ **Confort de visite :**

- Acquisition et mise à disposition de chaises pliantes
- Mise à disposition, à l'entrée de H2M d'un livret accompagnateur imprimé en gros caractères
- Préparation et réalisation d'outils de médiation (dessins tactiles thermogonflés).

L'équipe se mobilise également avec les différentes institutions et associations pour assurer l'égalité de tous pour rendre accessible à tous cet espace.

**ARCHIVES MUNICIPALES :**

- ⇒ Enlèvement, broyage et recyclage des documents d'archives à éliminer, réalisé par l'ESAT Le Pennessuy

**8. INFORMATION**

**Campagne de communication en faveur de l'accessibilité des déplacements, des bâtiments municipaux et des services proposés au public :**

- **Objet :** informer les usagers de la réalisation concertée d'actions et de travaux d'accessibilité pour améliorer leur quotidien.
- **Mise en œuvre :**
  - Affichage Decaux (colonne Morris et « sucettes ») : campagne d'affichage de 2 semaines ; visuel mettant en situation les difficultés d'une personne avec une poussette à franchir une bordure haute (traversée piétonne) et l'étude concertée d'améliorations par les services municipaux.
  - Magazine municipal « C'est à Bourg » : présentation, à travers la journée d'une famille, des services publics proposés, dont les actions et travaux améliorant le confort de vie des personnes en situation de handicap dans la Ville.

**Traduction en langue des signes** de discours publics, d'échanges avec des professionnels dans le cadre de manifestations organisées par les services municipaux (banquet de fin d'année des retraités, lieux d'information par des partenaires du secteur médico-social de type Rencontres d'Automne, expositions culturelles..)

**Traduction vocale sur CD, par la Bibliothèque sonore, du magazine municipal «C'est à Bourg» et du supplément événementiel « B'enB' »**

**Sensibilisation en amont aux handicaps** dans le cadre des actions de sécurité routière

**Diffusion d'informations** relatives aux **services facilitant le maintien à domicile**, intervenant sur la commune.

**9. VIE À DOMICILE**

**Participation financière au portage de repas à domicile**

- Bénéficiaires : Burgiens, dans l'incapacité temporaire ou non de faire leur repas (retour d'hospitalisation, personnes handicapées, personnes âgées ...) et utilisant le portage de repas auprès de l'un des deux prestataires conventionnés avec le CCAS
- Nombre de repas aidés : 27 319 (26 753 en 2017)
- Financement partiel par le CCAS de la Ville pour un montant total de 79 858 € (77 558 € en 2017). La participation intervient après déduction de diverses autres aides.

## Services aux personnes

⇒ **Portage de documents à domicile** - cf page 28

⇒ **Plan canicule** : mise en place annuelle de la procédure réglementaire d'alerte et d'information. Alerte déclenchée en 2018 : 72 personnes contactées régulièrement pendant l'alerte en plus du plan spécifique aux résidences autonomie

## 10. VIE SOCIALE

### Accompagnement des personnes handicapées et de leurs familles dans les démarches administratives

⇒ **Accueil, information et orientation du public**

⇒ **Coordination des demandes d'aménagements de voirie** avec les associations de personnes handicapées et les usagers pour favoriser les déplacements - cf pages 4 à 6

### Accessibilité du site Internet de la Ville de Bourg en Bresse - Loi du 11 février 2005 - art 47

⇒ **Fonctions** permettant de faciliter la navigation et la lecture :

- Arborescence simplifiée
- Rédaction optimisée : titres survols, explicites, textes courts, abréviation détaillée, alternative texte aux images publiées (image présentée à l'aide de la synthèse vocale)
- Grossissement des caractères
- Reportages d'actualité dotés d'un commentaire sonore
- Ergonomisation du module vidéo proposant des contenus plus accessibles

⇒ **Mise en place d'une borne d'accès** au site Internet dans le **hall d'accueil de la Mairie centrale**

### Ateliers Santé Ville (ASV)

⇒ **Objet** : réalisations, dans le cadre de l'Atelier Santé Ville, d'actions visant à réduire les inégalités sociales et territoriales de santé, en cohérence avec :

- **Le diagnostic local de santé** de la Ville

Réalisé en 2010 par l'Observatoire Régional de la Santé, il a relevé, entre autres, des problématiques de personnes en situation de handicap psychique dans la prise en charge médico-sociale.

Le diagnostic local de santé a été complété en 2015 par le diagnostic local de la santé des jeunes, et en 2017 par l'état des lieux des besoins et ressources en santé mentale.

⇒ **Actions réalisées en 2018** :

- **Animation du réseau des acteurs sociaux, médico-sociaux, éducatifs et de l'insertion, autour de la santé des habitants les plus fragiles** pour favoriser l'inter-connaissance et les synergies. Les acteurs accompagnant les personnes porteuses de handicap sont inclus dans le réseau.

Les actions concrètes :

→ 4 rencontres interprofessionnelles

→ 4 lettres d'information

- **Médiation en santé**

Recrutement en juin 2017 d'une médiatrice de santé

→ Mission : interface de confiance entre les habitants et les acteurs de santé, la médiatrice accompagne les habitants des quartiers politique de la Ville dans leur parcours de santé, en favorisant leur autonomisation.

La médiatrice participe à l'observation de proximité pour identifier les obstacles rencontrés par les habitants, permettant ainsi d'interpeller les structures concernées et/ou de mettre en place des actions collectives.

Les habitants sont contactés via une démarche d'« aller-vers » qui doit permettre de favoriser la rencontre avec les habitants les plus éloignés de la santé .

→ Parmi les acteurs mobilisés, plusieurs sont en lien avec un public concerné par le handicap physique ou mental.

2018 : accompagnement par la médiatrice de 52 habitants dans leur parcours de santé, dont plusieurs personnes en situation de handicap moteur ou psychique (accompagnement vers les structures, accès aux droits dont MDPH, recherche de médecin traitant... )

- **Santé Mentale**

→ Le Conseil Local de Santé Mentale – CLSM - copiloté par la Ville, le CPA et les représentants des patients et familles de patients (Vivre en ville 01, UNAFAM)

2017 : réalisation d'un état des lieux des besoins et des ressources auprès de tous les acteurs, y compris les associations de patients.

2018 : Séance plénière du Conseil Local de Santé Mentale au CPA pour dégager des priorités d'actions et constituer des groupes de travail :

- renforcer le partenariat entre les acteurs de la santé mentale,
- améliorer le parcours résidentiel des personnes concernées,
- promouvoir la santé mentale des jeunes,
- améliorer l'inclusion des personnes dans la cité via la prise en compte de la santé mentale dans les projets.

2019 : mise en place des actions concrètes par les groupes de travail

## 11. FORMATION

- **Consolidation des actions de sensibilisations et de formations suivies par les agents municipaux les années précédentes** dans le cadre de leur parcours individuel de formation

- **Formation/sensibilisation du personnel municipal en faveur de l'accessibilité de la voirie et des déplacements**

Objet : former les agents de terrain, en charge des travaux d'aménagements ou des demandes d'occupation du domaine public pour :

- mieux appréhender les différentes formes de handicap
- les sensibiliser sur l'impact de leurs activités et faire évoluer leurs pratiques professionnelles pour une meilleure prise en compte des déplacements des personnes handicapées

→ Action inscrite au plan de formation 2018 ; répond aux objectifs du PAVE, du plan piéton de la Ville, et à la demande des membres de la commission.

→ Formation débutée en 12/2018 s'étalant jusqu'en avril 2019

→ Assurée par le CEREMA, en partenariat avec les associations locales (Coordination Handicapés, l'APF, l'APRIDEV, l'Amicale des Retraités) et le témoignage de membres en situation de handicap moteur (personnes en fauteuil, mal marchants) et visuels

→ Près de 150 agents municipaux concernés.

## II. ACTIONS MENÉES PAR D'AUTRES STRUCTURES SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE



## DE BOURG-EN-BRESSE

### 1. TRANSPORT :

#### A- ACTIONS MENÉES PAR LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BOURG-EN-BRESSE :

##### ◆ Mise en accessibilité du réseau de transport public : Schéma Directeur d'Accessibilité - Agenda D'Accessibilité Programmée (SDA-ADAP) des transports publics

Suite à la parution de l'ordonnance du 26 septembre 2014, relative à la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées, la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse a déposé en Préfecture, fin septembre 2015, son Schéma Directeur d'Accessibilité - Agenda D'Accessibilité Programmée (SDA-ADAP).

Ce dernier a été approuvé fin février 2016 par la Préfecture et a reçu un avis favorable de la sous-commission départementale de sécurité et d'accessibilité.

Conformément à cette ordonnance, la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse a établi une programmation annuelle de mise en accessibilité des points d'arrêt prioritaires sur 3 ans, au regard de la configuration du projet de réseau restructuré mis en service en septembre 2016.

Dans le cadre de sa maîtrise d'ouvrage ou de projet d'aménagement d'initiative communale englobant un ou plusieurs arrêts de bus, la Communauté d'Agglomération prend à sa charge l'intégralité des coûts d'aménagement et de mise en accessibilité des arrêts de bus.

Au moment du dépôt du SDAP en Préfecture, 35 points d'arrêt situés à Bourg-en-Bresse étaient déjà accessibles. De 2016 à 2018, 50 points d'arrêt ont ainsi été mis en accessibilité sur la ville de Bourg-en-Bresse, ainsi que le nouveau pôle bus Carré Amiot situé à proximité du Champ de Foire. Ces points d'arrêt rendus accessibles à Bourg-en-Bresse sont les suivants :

Points d'arrêt	Lignes	Points d'arrêt	Lignes
Vennes	1	Observatoire	1;4
Cimetière (2)	1	R. Schuman (2)	1
Mistral (2)	3	Moulin (2)	1
Curtafray (2)	3	Clinique	4;120
Penessuy (2)	3	Lycée agricole (2)	4
Picasso (2)	3	Blanchisseries	5
Abbé Gringoz	3	JM Verne (Bourg Lycées)	1
Croix Blanche (2)	3	Vicaire (2)	5;7
Baudières (2)	3	Pôle bus « Carré Amiot »	1;2;3;4;5;6;7
Jura (2)	3	Charmettes (2)	6
Miche	6	Ormeaux	2
Dépôt TUB	6	Berthelot (2)	3
Seguin (2)	5	Girod de l'Ain	3
Monastère de Brou	6	Norélan	2
Moulin de Rozières (2)	5;6	Voltaire (2)	1
Boule	5	JJ Rousseau (2)	1
Parme (2)	2	Seillon CFA (2)	1
Riboud (2)	2	Charité - Université (2)	1;2;3;4
Aéroplanes (2)	2	Quinconces (2)	1;2;3;4
Loëze (2)	3	Quai Groboz	3
Sémard Jaurès (2)	2;3;5	Labalme	1
Victoire Gare (2)	1;5	Crouy (2)	2
Le plan (2)	2	Ferry (2)	2
Centre Nautique (3)	2 et 4	Girolles	6
Europe	2;4	Préfecture (2)	3;4
Valéry (2)	2;8	Hôtel de Ville	3;4

### **Acquisition de véhicules accessibles et déploiement du SAEIV dans les véhicules :**

- **Dès 2017**, l'acquisition de nouveaux véhicules accessibles a permis de rendre le **parc de véhicules 100% accessible** (acquisition de véhicules à plancher bas munis de palette rétractable, disposant d'un espace pour les usagers en fauteuil roulant).

→ **36 bus accessibles** constituent le parc actuel de véhicules (dont les réserves).

A noter, un rythme d'achat régulier : 2 bus en 2013 et en 2014, 3 bus en 2015 et 2016, 2 bus en 2017, 1 bus en 2018

Par ailleurs, le réseau de transport a vu également le remplacement de son SAEIV (Système d'Aide à l'Exploitation et à l'Information Voyageur) au cours de l'année 2016.

Ce nouveau dispositif vient compléter le niveau de qualité de l'accès à l'information voyageur pour tous. Les nouvelles fonctionnalités de ce dispositif permettent notamment la diffusion d'annonces sonores et visuelles à l'intérieur et à l'extérieur des bus urbains.

### **Amélioration du service spécialisé «Viva'Tub» :**

- Le service « Viva'Tub » est un service de transport collectif, à la demande, qui fonctionne du lundi au samedi et permet aux personnes à mobilité réduite de se déplacer de porte à porte grâce à des véhicules adaptés. Il se substitue au réseau tub pour les personnes à mobilité réduite ne pouvant utiliser le réseau classique.

Le personnel de « Viva'Tub » est formé, et une personne est dédiée à l'accueil téléphonique pour favoriser une relation de confiance avec les usagers et offrir un service de qualité aux adhérents. Une ligne téléphonique directe permet d'accéder au service.

- Actions mises en place dans le cadre du contrat de Délégation de Service Public signé en 2013 pour améliorer la qualité du service « Viva'Tub » :

→ identification des véhicules aux couleurs du réseau de transport collectif TUB

→ formation des prestataires de service aux enjeux et aux objectifs de qualité de service

→ tarification unifiée et accessible à l'ensemble des services TUB (pas de supplément de prix pour accéder au transport de substitution)

→ optimisation des courses, grâce au logiciel Titus qui permet une meilleure planification et un meilleur enchaînement de celles-ci

- Depuis début 2015, tous les habitants des 15 communes de Bourg-en-Bresse Agglomération peuvent avoir accès au service « Viva'Tub »

Conditions requises :

→ être domiciliés à moins de 350 mètres d'un arrêt Tub dans le territoire urbain ou à moins de 450 mètres dans le territoire extra-urbain,

→ être reconnu au préalable éligible par la « commission d'admission Viva'Tub ». Cette commission a pour rôle d'éviter les abus et de réserver l'accès au service aux seules personnes ne pouvant pas utiliser le réseau Tub.

### **Perspectives 2019**

- Mise en application des engagements du SDA-ADAP se traduisant par :

→ la mise aux normes des points d'arrêts prioritaires sous 3 ans (échéance 2019)

## ***B- ACTIONS MENÉES PAR LE DÉPARTEMENT DE L'AIN :***

### **Réalisation et adoption du schéma directeur d'accessibilité / Agenda d'accessibilité programmée (SDA Ad'AP) des transports :**

- L'accessibilité des bâtiments et services départementaux aux personnes en situation de handicap constitue un axe prioritaire des politiques départementales. L'année 2018 fut la troisième année de la mise en œuvre du Sd'Ap du Département (adopté le 21 septembre 2015).

- L'objectif du Sd'Ap départemental est de planifier les travaux de mise en accessibilité des arrêts de cars reconnus prioritaires au sens de la loi. Sur le réseau départemental car.ain.fr, 231 arrêts ont été identifiés comme prioritaires et 184 nécessitent des travaux de mise en accessibilité. Pour ces travaux d'accessibilité, le Département a défini un référentiel d'aménagement qui précise les principales caractéristiques d'un arrêt accessible (longueur, profondeur, hauteur, marquage au sol...). Cependant, en 2018, 13 arrêts ont été transférés à la CA3B dans le cadre du transfert des lignes commerciales 150 (Romenay – Bourg-en-Bresse) et 115 (Verjon – Bourg-en-Bresse).
- Sur l'année 2018, 27 arrêts ont été mis en accessibilité sur l'ensemble du Département. Aucun arrêt n'a été aménagé à Bourg-en-Bresse. En revanche, une étude a été menée pour aménager l'arrêt « Boulevard de Brou ». Les contraintes d'aménagement étant fortes sur ce secteur, le projet n'a pas pu aboutir en 2018.
- Le Département prend à sa charge la maîtrise d'ouvrage et l'intégralité du coût de l'aménagement des arrêts. Dans le cas où une commune aurait un projet d'aménagement urbain englobant un ou plusieurs arrêts, la maîtrise d'ouvrage sera laissée à la commune. Dans le cas d'un arrêt desservi par plusieurs réseaux de transports, le coût des travaux sera réparti entre le Département et l'AOM.
- Les transports scolaires des élèves dont le handicap est reconnu par la MDPH sont assurés par des services spécifiques, dans la continuité de ce qui existe.

### **Perspectives :**

Dans le cadre du Sd'Ap du Département :

- ➡ 2019 : Poursuivre la mise en œuvre du Sd'Ap départemental avec la mise en accessibilité de 38 arrêts sur son territoire. Aménager les arrêts Bourg-en-Bresse – Boulevard de Brou (étude déjà en cours) et les Sardières (prévu initialement en 2018).

## **2. LOGEMENT :**

### **A- ACTIONS MENÉES PAR LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BOURG-EN-BRESSE :**

#### **Travaux d'adaptation et d'amélioration de l'habitat :**

- ➡ **Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)** en cours depuis août 2016, axée sur la rénovation énergétique et l'adaptation des logements de propriétaires occupants en perte d'autonomie et/ou en situation de handicap. L'objectif en terme d'adaptation sur la durée de l'opération est d'adapter 60 logements.
- Depuis le lancement de cette opération, 75 situations ont fait l'objet d'un dossier de demande de subvention pour l'adaptation dont 32 en 2018.

#### **Autres dispositions existantes :**

- ➡ **Opérations nouvelles des bailleurs sociaux** : majoration de 2000€ par logement en plus de la subvention de base de 1000€, en cas d'adaptation du logement pour une personne en situation de handicap. Aucune demande formulée en 2018.
- ➡ **Opérations de réhabilitation du parc locatif social** : aide pouvant varier de 2 000 € à 4 000 € par logement selon différents critères retenus par CA3B et notamment concernant la mise en accessibilité des bâtiments et l'adaptation de logement. Aucun dossier déposé en 2018.

### **Perspectives :**

La « Bourse aux logements » animée par la CA3B (instance qui réunit bailleurs et travailleurs sociaux pour traiter des situations complexes d'accès au logement social), fait toujours état de difficultés à répondre à la demande des personnes handicapées (fiche « complément handicap » mal renseignée ou incomplète dans la demande de logement social / méconnaissance du parc de logements adaptés par les bailleurs sociaux et objectif de limitation de la durée de la vacance commerciale entre 2 locations qui ne facilite pas une étude de cas personnalisée).

Face à ce constat et dans le cadre de l'élaboration du Programme Local de l'Habitat de la CA3B, plusieurs actions vont être proposées (en cours de validation) :

Actions en faveur de l'adaptation des logements sociaux via :

→ **Prime « adaptation & attribution »** : prime de 3000€/logement sur justificatif :  
> de la réalisation de travaux d'adaptation du logement pour une personne handicapée  
> ou d'un délai d'attribution supérieur à la moyenne lié à la recherche par le bailleur d'un demandeur pour lequel les adaptations existantes du logement conviendraient.

→ **Prime « Ergo »** : lorsque la demande de logement social d'une personne en situation de handicap est bloquée et que cette situation est présentée en Bourse Aux Logements, la CA3B pourrait prendre en charge l'intervention d'un ergothérapeute pour qualifier les besoins de la personne et les travaux d'adaptation du logement nécessaires.

Par ailleurs, suite à l'arrêt du dispositif ADALOGIS (animation SOLIHA Ain), une réflexion sera menée avec les bailleurs sociaux du territoire pour voir si le développement d'un module informatique intégré à leur logiciel d'attribution « ARAVIS » ne serait pas plus pertinent et efficace pour favoriser l'adéquation entre les demandes de logements sociaux adaptés et l'offre existante.

Un travail d'information et de sensibilisation sera également à mener, auprès des associations et des travailleurs sociaux susceptibles d'accompagner ces personnes, pour que la fiche « complément handicap » des demandes de logement social soit bien renseignée.

## **B- ACTIONS MENÉES PAR LE DÉPARTEMENT DE L'AIN :**

Dans le cadre de son **rôle de pilote départemental de la politique logement** et de la mise en cohérence de ses différentes politiques, **mise en place de mesures :**

⇒ **Financières** d'incitation à la création d'une offre de logements sociaux et «très sociaux» sur le parc public et privé :

### **1/ Parc privé :**

- Subventions pour l'adaptation des logements existants de personnes âgées et handicapées, propriétaires ou locataires. Les montants maximaux sur les crédits propres du Département sont de :

→ 1 000 € pour le handicap et pour l'amélioration des conditions de résidence des personnes âgées

classées en Gir 5 et 6

→ 4 000 € pour les personnes bénéficiaires de l'APA (allocation personnalisée pour l'autonomie).

Des subventions de l'ANAH sont versées par le Conseil Départemental dont les taux sont basés sur la présentation des justificatifs liés à la dépendance.

Par ailleurs, dans le cadre du traitement de l'adaptation des logements des personnes handicapées, la Maison départementale des personnes handicapées peut verser jusqu'à 10 000 € au bénéficiaire de la prestation de compensation du handicap (PCH).

## 2/ Parc public :

- En ce qui concerne l'adaptation de logements existants, le Département accorde des subventions sur les mêmes critères que ceux appliqués pour le parc privé - Cf montants maximaux sur les crédits propres du Conseil Départemental ci-dessus.  
Par ailleurs, dans le cadre du traitement de l'adaptation des logements des personnes handicapées, la Maison départementale des personnes handicapées peut verser jusqu'à 10 000 € au bénéficiaire de la prestation de compensation du handicap (PCH).

## 3/ Données quantitatives :

- Parc privé et public : Adaptation des logements des propriétaires âgés ou handicapés  
→ 264 dossiers autonomie (240 en 2017) pour 804 782 € (651 071 € en 2017) de subvention ANAH et 559 820 € (434 425 € en 2017) de subventions du Département (hors aides MDPH)  
Ces montants représentent une petite partie des dossiers financés par les bailleurs, qui effectuent souvent les travaux sans aides.

### Perspectives :

→ Dans le cadre du Plan Seniors, un nouvel appel à projet HAISSOR (Habitat Intermédiaire Service Solidaire Regroupé) reposant sur un triptyque Commune (ou EPCI), association d'aide à domicile et bailleur, a été lancé en 2017, 10 nouveaux projets ont été retenus.

Ce projet consiste à promouvoir des opérations de logements sociaux collectifs intégrant des logements entièrement adaptés.

→ Dans le cadre du plan handicap, une action intitulée « expérimenter les solutions novatrices proposées par les associations » pour créer une offre de logements novatrice et inclusive. Un projet d'appartement pour cérébro-lésés a été retenu en 2017, un nouveau projet porté par l'association « enfants soleil » sur Bourg-en-Bresse comportant 6 logements PLAI à destination d'adultes trisomiques sera retenu au titre de la programmation 2018.

→ De nouveaux projets pourront être soutenus dans le cadre du développement de « l'habitat inclusif » en 2019

## 3. CULTURE, SPORTS, LOISIRS

Les structures ci-dessous bénéficient d'une contribution financière significative de la Ville de Bourg.

### **A- ACTIONS MENÉES PAR LA MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE**

La MJC est une association s'inscrivant pleinement dans le champ de l'éducation populaire. Elle se donne pour objectifs :

1- de favoriser l'autonomie et l'épanouissement des personnes par le maintien et la création de liens sociaux avec le souci d'actions intergénérationnelles

2- de permettre à tous d'accéder à l'éducation et à la culture

3- de participer collectivement à la construction d'une société solidaire et au développement local en animant des lieux d'expérimentation et d'innovation sociale répondant aux attentes des habitants, encourageant l'initiative, la prise de responsabilité et une pratique citoyenne

### **Accessibilité du site :**

→ La MJC est adaptée à l'accueil de personnes à mobilité réduite, sur l'ensemble de son espace :

- Bâtiment, salle de spectacles et d'activités de plain-pied, rampe d'accès extérieure depuis le parking, places de stationnements réservées aux personnes handicapées
- Largeurs des couloirs et des espaces de circulation aux normes,

- Accueil des personnes en fauteuil en fonction de la disposition des salles sur les côtés au premier rang.
- Pour les spectacles en extérieur, réservation de places accessibles
- Mise aux normes d'un sanitaire

#### **Actions réalisées :**

La MJC mène une politique de croisement de public sur toutes ses activités et projets en permettant à tous de participer aux activités et actions développées :

##### **→ Particuliers :**

- Inscription de jeunes mal-entendants dans les activités avec une intégration au public entendant (hip hop).
- Participation de personnes en situation de handicap (moteur, visuel, psychique..) aux activités à titre individuel (piano, yoga, écritures poétiques...), de jeunes pensionnaires ou placés dans des établissements spécialisés ou des foyers de protection de l'enfance.
- L'activité langue des signes est ouverte à tous dans un esprit d'ouverture et d'accueil de personnes en situation de handicap.

##### **→ Structures accueillies dans le cadre de partenariats :**

- Accueils réguliers de structures accompagnant des personnes handicapées lors des manifestations. Il existe une fidélisation de l'accueil de ces publics et une attente des travailleurs sociaux et des résidents.

→ Exemples 2017 – 2018 :

- Institut des Jeunes Sourds : projet commun entre l'IJS et la MJC « mélangeons nos talents ».
- Institut Médico-Educatif Prélion : participation à l'exposition «Savoir comprendre agir pour dire non à la haine» - 9 participants
- Vivre en Ville 01 : participation à la journée du jeu et à la projection du film « Saisons »
- Centre Psychothérapique de l'Ain : Participation au Printemps des écritures, aux spectacles et expositions, projection du film «Saisons » et projet « Cinematik room »
- Cie Passaros : prêt de la salle de danse
- Éducation Nationale : accueil et atelier avec des "unités localisées pour l'inclusion scolaire et jeunes du CPA lors du Printemps des Écritures.

#### **Aide tarifaire :**

- En collaboration avec le CCAS de la Ville de Bourg-en-Bresse, une aide tarifaire est développée en direction des publics éloignés financièrement de la culture et des loisirs, mais pas spécifiquement aux personnes handicapées.

#### **Perspectives :**

##### **→ Poursuite de l'action en faveur des individus**

- Poursuite, renforcement et développement des partenariats** avec les structures à vocation d'aide et de soutien aux personnes handicapées

## **B- ACTIONS MENÉES PAR LE THÉÂTRE**

#### **Accueil du public :**

##### **→ Capacité :**

- 599 places, réparties entre l'orchestre, les latéraux et le balcon (dont 70 en latéraux à visibilité réduite).

- 6 places pour personnes se déplaçant en fauteuil sont balisées et réservées tout au long de la saison. Toutes sont accessibles en autonomie, 4 sont accessibles de plain-pied et 2 en utilisant l'ascenseur. Il est possible, dans certains cas d'accueillir 4 personnes supplémentaires.

⇒ **Espace d'accueil / billetterie** avec banque adaptée aux utilisateurs de fauteuils roulants.

⇒ **Formation du personnel** d'accueil, présent le soir des spectacles

⇒ **Information du public** dans la brochure et sur le site web du Théâtre sur accueil et accompagnement des personnes porteuse de handicap

⇒ **Sélection de spectacles adaptés** sur demande, et lorsque les conditions le permettent, programmation de spectacles en langue des signes, sous-titrés ou en audiodescription.

⇒ **Visites du théâtre** : proposition d'aménagements d'horaires afin de répondre aux contraintes de sortie des établissements. Adaptation de la visite au public concerné.

⇒ **tarifs adaptés** : « Profitez de votre temps libre » pour les 10 structures de Bourg signataires de ce dispositif avec le Centre Communal d'Action Sociale, notamment : Vivre en Ville 01, Service d'Accompagnement à la Vie Sociale ORSAC, Centre Psychothérapique de l'Ain, Foyer des Prés de Brou (ADAPEI - handicap mental) et Foyer des quatre vents (ADAPEI - handicap mental)

✓ 254 bénéficiaires de ce dispositif venus en groupe pour la saison 2017-2018,

✓ Tarifs privilégiés pour les 9 structures non-signataires du dispositif, en particulier : Institut Thérapeutique Éducatif et Pédagogique Les Alaniers de Brou, Centre Rééducation des Lésés Cérébraux 01, Fédération des Aveugles de France APRIDEV (antenne de Bourg), IME Henry Lafay, Institut de jeunes sourds

### **Manifestations et programmations spécifiques sur le thème du handicap :**

⇒ Depuis plusieurs années, L'EPCC Théâtre de Bourg-en-Bresse propose des manifestations spécifiques sur le thème du handicap. Ainsi, des spectacles sont programmés et réalisés avec des artistes handicapés ou intègrent, dans leurs propos, la particularité de tel handicap. Exemples :

✓ Je ne suis pas une bête sauvage, L'arbre Canapas / Adolf Wölfli. Ce spectacle est une plongée dans l'univers d'Adolf Wölfli, figure majeure de l'art brut, homme qui a produit toute son œuvre en état d'internement psychiatrique. Il raconte comment de l'enfermement peuvent surgir des créations grandioses et poétiques.

✓ Meet Fred, Hijinx Theatre / Blind summit. L'histoire de Fred, marionnette qui lutte au quotidien contre les préjugés, interprétée par des comédiens manipulateurs dont 2 en situation de handicap. Ce spectacle a été créé en Angleterre au moment où le gouvernement britannique révisait le système d'aide aux personnes handicapées : il s'inspire avec dérision de ce contexte.

Les nombreuses expériences menées depuis quelques années dans ce sens :

- permettent au public de découvrir d'autres formes artistiques, d'autres artistes
- favorisent la venue de publics n'ayant pas l'habitude de se rendre dans les lieux de diffusion artistique
- créent une mixité de publics intéressante pour la vie de l'établissement.

### **Actions culturelles menées à destination du public handicapé :**

⇒ **Présentations de saison** à divers associations ou foyers : IME le Prélon, IEM Handas Le Coryphée à Viriat, Vivre en ville 01, SAVS le Passage à Bourg-en-Bresse etc

⇒ **Visites du Théâtre** : ITEP Les Alaniers, IME Prélon, classe Ulis du collège V. Daubié

⇒ **Description des spectacles** pour les déficients visuels – avec l'association FAF APRIDEV : accueil au théâtre, 1 heure avant le spectacle, d'un groupe de 7 à 10 personnes déficientes visuelles et de leur accompagnateur.

- Objet : description des spectacles choisis pour une meilleure compréhension. Sont abordés les décors, le changement de lumières, les entrées des différents personnages, la mise en scène, la scénographie et l'explication des choix et la signification, les personnages, leur description physique et vestimentaire, les changements de costumes, accessoires, la découpe de l'histoire et les moments importants. La fin des pièces peut également être racontée si certains actes sont incompréhensibles sans la vue.

- Mises en scènes, costumes, lumières décrites :

- Tartuffe, rencontre avec Eric Massé, metteur en scène du spectacle et un comédien

- TINA, brève histoire de la crise, rencontre avec Sébastien Valignat, metteur en scène

- J'ai des doutes, rencontre avec François Morel et Antoine Sahler (pianiste)

#### ⇒ **Participation de publics handicapés aux actions culturelles proposées au tout public**

Tous les spectateurs sont accueillis lors des ateliers, seuls s'ils sont autonomes, accompagnés si besoin. Les salles sont accessibles et les intervenants s'adaptent aux spécificités de chacun.

✓ Exemple : Ateliers auprès d'adhérents du SAVS le Passage (Adapei) et des adhérents de l'APF France Handicap avec la Toute Petite Compagnie, dans le cadre de « Reyssouze sur scène ».

Les 6 participants ont créé des musiques assistées par ordinateurs grâce à des applications et tablettes numériques. Des ateliers du même type ont été proposés avec restitution publique dans la foulée et utilisation des sons créés avec les adhérents de l'APF et du SAVS.

#### Perspectives 2019 :

##### ⇒ **Poursuite des actions engagées**

##### ⇒ **Projet de création participative avec l'APF France Handicap**

Dans le cadre du festival « Reyssouze sur Scène », réalisé par l'EPCC Théâtre de Bourg-en-Bresse sur la commande du bailleur social Bourg Habitat, a été mis en place un atelier de création musicale avec le dispositif EMMA animé par La toute petite compagnie. Lors de trois séances, des membres du groupe jeunes APF France handicap de la délégation de Bourg et un groupe du SAVS le passage de l'ADAPEI ont participé. Ils ont montré un fort intérêt avec l'envie de pouvoir continuer et d'aller plus loin. Afin de favoriser l'accès à la culture et à la pratique culturelle et artistique, l'idée a germé de réaliser un projet culturel et artistique inter-associatif avec La toute petite compagnie et son dispositif EMMA (création musicale et sonore sur tablettes et smartphones, mixé via le dispositif et diffusé en quadriphonie).

Le projet se fera en partenariat avec les structures APF France handicap de l'Ain (le Pôle Adulte, l'IEM Le Coryphée, la Délégation), le SAVS le Passage de l'ADAPEI, l'EPCC Théâtre de Bourg-en-Bresse et La toute petite compagnie (compagnie artistique).

Il s'adressera aux publics respectifs des différentes structures, en s'adaptant au fonctionnement de chaque structure et à la mobilité des usagers.

##### ⇒ **Développement d'autres axes d'accessibilité**

### **C- ACTIONS MENÉES PAR LA TANNERIE**

**Accessibilité du site** : dès l'ouverture de la Tannerie en novembre 2001, l'accent a été mis sur l'accès facilité pour tous :

- ⇒ Salle de concert au même niveau que l'accueil-billetterie

- ⇒ Accueil des artistes : ascenseur permettant l'accès depuis l'entrée aux loges et à la scène.

- ⇒ Amélioration de l'accessibilité effectuée fin 2016 et début 2017



### **Actions réalisées : exemples**

#### ↳ **IME Le Prelion, ITEP des Alaniers, ITEP de Seillon**

- Accueil chaque semaine, d'un groupe d'enfants ou d'adolescents à La Tannerie par la chargée d'actions culturelles. Un artiste par groupe est choisi pour intervenir sur un trimestre, afin de leur faire découvrir des pratiques instrumentales, de les faire s'écouter et jouer ensemble, de les sensibiliser à l'univers des cultures urbaines (écriture, enregistrement, clip) ou d'être dans un travail de création.

#### ↳ **ADAPEI de l'Ain :**

- Échanges, rencontres et prises de contact avec les établissements dans le cadre des réunions mises en place par le CCAS de la Ville de Bourg autour de l'accès à la culture pour tous

#### ↳ **EDUCAP'CITY :**

- Accueil d'une étape du parcours Educap'City (dispositif à destination des jeunes du CM1 à la 5ème)

### **Aide tarifaire :**

↳ Application du tarif CCAS pour les membres de l' ADAPEI de Bourg

→ coût de 1€ par adulte, le reste étant pris en charge pour moitié par la Tannerie et le CCAS de la Ville de Bourg.

### **Perspectives :**

↳ **Reconduction des actions 2018 avec l'IME Le Prelion, les ITEP et Educap'City.**

## Partie II. Perspectives

Poursuite d'actions à destination des personnes en situation de handicap pour améliorer l'accès aux services et leur confort de vie dans la cité, notamment :

### 1. **CONCERTATION :**

Poursuite des réflexions et démarches engagées pour une meilleure prise en compte des déplacements et usages des personnes en situation de handicap.

### 2. **DÉPLACEMENTS DANS LA COMMUNE**

#### • **Études - Accès à la voirie :**

##### **Plan d'accessibilité de la voirie et des espaces publics - PAVE :**

⇒ **Poursuite de la mise en œuvre du PAVE** adopté au Conseil Municipal de février 2016 selon le plan d'actions et les priorités de travaux définis en lien avec la commission accessibilité :

- **Études et actions en faveur des déplacements** – exemples :
  - Poursuite de la formation de sensibilisation des services municipaux à l'accessibilité de la voirie et des déplacements pour une meilleure prise en compte des usages et limiter les obstacles  
Action 2018 – 2019 concernant près de 150 agents municipaux.
  - Continuité et sécurisation des déplacements lors de chantiers : renforcement des règles du règlement de voirie, du contrôle et du suivi des chantiers des tiers pour s'assurer :
    - de la conformité de la signalisation aux règles et aux objectifs de sécurité des déplacements,
    - du respect des délais annoncés
    - de la remise en état rapide des revêtements
  - Séparation des flux piétons/cycles lors des nouveaux aménagements pour une marche plus sûre
  - Réalisation d'une campagne de sensibilisation des usagers de l'espace public (piétons, cycles, automobilistes..) au partage et au respect de celui-ci. Mise en œuvre : fin 2019
- **Travaux de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics** – cf pages 43 et 44
  - Réalisation des travaux légers et moyens identifiés par les services municipaux
  - Intégration des travaux « lourds » nécessitant une étude globale d'aménagements au programme voirie selon le budget disponible au plan pluriannuel d'investissement
  - Articulation avec les actions, demandes de proximité des usagers et des conseils citoyens, et autres travaux en faveur des déplacements (voiries prioritaires et autres voiries communales)

##### **Plan piéton :**

- ⇒ Poursuite des jalonnements des itinéraires et des travaux favorisant la continuité de déplacements
- ⇒ Valorisation et découverte d'itinéraires (rallye nature sur parcours Dimes-Croix Blanche)
- ⇒ Création de livrets pour promouvoir ces itinéraires de loisirs
- ⇒ Publication d'une cartographie des itinéraires identifiés sur le nouveau site Internet de la Ville
- ⇒ Étude consistant à intégrer les itinéraires et les temps de parcours aux plans de la ville sur les abris bus

## Occupation du domaine public :

### ⇒ par des terrasses et étalages :

- poursuite de la délimitation des terrasses par un marquage au sol pour faciliter le contrôle de l'autorisation par la Police Municipale et le commerçant lui-même

### ⇒ par des panneaux de signalétique routière ou économique, de chantiers et autres obstacles temporaires :

- Maîtrise de leur implantation en prenant en compte les normes d'accessibilité et les usages pour éviter :

> les rétrécissements et chicanes particulièrement dangereuses pour les personnes déficientes visuelles (ex : les positionner dans la mesure du possible dans le prolongement de mobiliers existants)

> les ruptures de cheminements

### ⇒ par des bacs à déchets ménagers : poursuite des actions menées en lien avec CA3B, autorité compétente en matière de collectes de déchets, pour faciliter la continuité des déplacements sur les trottoirs de la Ville, notamment :

- sensibiliser les riverains en utilisant les divers supports de communication existants de la Ville et de CA3B
- Sensibiliser les bailleurs au respect des règles de collectes et leur rappeler leurs responsabilités

### => Prise en compte de ces préconisations dans le cadre :

- du **guide de bonnes pratiques** de l'utilisation du domaine public par les terrasses et autres équipements commerciaux
- de la **refonte du règlement de voirie** : adoption du nouveau règlement au printemps 2019, avec des dispositions renforcées pour assurer la continuité des déplacements des piétons.
- de la **formation « Accessibilité et déplacements »** des agents municipaux intervenant sur le domaine public

## Sécurisation des déplacements par la limitation de vitesse :

⇒ Extension de la zone de rencontre aux rues du centre-ville, avec mise en place d'une communication importante : totems en entrée de zone, pictogrammes « zone zen » au sol en entrée et en rappel

⇒ Renforcement de la signalisation d'entrées de « zones 30 »

**Opérations d'aménagement de l'espace public** : poursuite de travaux ponctuels et réaménagements complets de secteurs en faveur de la circulation piétonne. Exemples :

⇒ **Voiries et espaces publics identifiés comme prioritaires au PAVE** (Plan d'Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics) :

a- Travaux lourds nécessitant une étude globale d'aménagements – exemples :

Bb Édouard Herriot : section Morgon/Pont des Chèvres. Réaménagement complet – réalisation 2019 2020

Rue Paul Painlevé - création d'un trottoir sous le porche - réalisation 2019

Rue Montesquieu - 1ère tranche : réaménagement complet – réalisation 2018 2019

Avenue Jean-Marie Verne - 1ère tranche : réaménagement complet (plan trottoir) - réalisation 2019

Rue de Montholon - 1ère tranche - réaménagement complet - réalisations 2019

b- Travaux ponctuels légers et moyens – exemples :

Poursuite de la mise aux normes des passages piétons pour favoriser la continuité des déplacements et des stationnements réservés aux personnes handicapées

Suppressions ou déplacements de bornes, pierres d'enrochement, panneaux de signalisation routière faisant obstacles aux déplacements : places André Malraux, Alexandre Dumas et Mendès France, Allées des Écoliers et de la Petite Reyssouze, rues des Arbelles et Auguste Renoir

Chemin des Narcisses : aménagement de barrières bois et de marquages au sol pour sécuriser le cheminement piétons

⇒ **Autres voiries et espaces publics de la commune** - exemples :

Parc de la Charité : création de cheminements en stabilisé sur l'espace enherbé et mise en accessibilité d'une table de pique-nique

⇒ **Plan trottoir avec incidence sur la commodité de déplacement (revêtements)**

Objet : renforcement du programme d'amélioration des revêtements de voiries pour les trottoirs les plus dégradés. Le choix des trottoirs à refaire fera l'objet d'une analyse croisée de différents critères en intégrant notamment les priorités définies par le PAVE

Coût du programme 2018/2019 = 700 000€ dont 400 000 € sur 2019

Exemples 2019 :

Rue Léopold Le Hon : remplacement du stabilisé par de l'enrobé

Rue Gabriel et Charles Voisin : mise en accessibilité d'un trottoir et réfection des revêtements de trottoirs

Rue des Mousserons : réfection de chaussée et création d'accotements revêtus

**Feux sonorisés :**

⇒ **Installation de dispositifs sonores** avec indication du nom des rues traversées

- Carrefours prévus en 2019 dans le cadre de mises aux normes et d'aménagements :

Carrefour Maginot / Henry Dunant

Carrefour Maginot / Avenue de l'Égalité

Carrefour Jean Jaurès / place de la Libération

Carrefour Victor Hugo / Lazare Carnot

Carrefour Édouard Herriot / Jean Morgon

Création d'une traversée sécurisée sur le boulevard Herriot entre le Pont des Chèvres et la rue Morgon (Travaux du bassin d'orage)

⇒ Remplacement des modules sonores vieillissants en raison de fréquentes pannes constatées par les usagers et acquisition du logiciel de programmation (tablette) pour intervention des services sur site

- 100 modules renouvelés pour un montant de 20 000€

**Stationnements :**

⇒ Renouvellement et mise en accessibilité de l'ensemble du matériel de péage des parkings principaux (Hôtel de Ville, Grenouillère, Préfecture, Bons Enfants et Marché couvert).

Mise en œuvre : fin septembre 2019

### **3. ACCESSIBILITÉ DES LIEUX PUBLICS :**

**Accessibilité des commerces et services de proximité :**

⇒ **Aides financières aux travaux d'accessibilité** : le dispositif mis en place dans le cadre du Plan Commerces en Ville prenant fin au 31/12/2019 selon l'appel à projet de l'Etat, réflexions à engager autour de nouvelles aides et partenaires financiers

⇒ Réduction voire suppression, dans la mesure du possible, de hauteurs de marches pour entrer dans les commerces à l'occasion de travaux de réfection de voirie

## Accessibilité des bâtiments municipaux ouverts au public :

### A\_ Mise en accessibilité complète de 21 ERP supplémentaires en 2019/2020 :

#### → Finalisation des travaux AD'AP programmés (cf pages 20-21)

- en 2017/2018 (2<sup>e</sup> année) : 7 ERP
- en 2018/2019 (3<sup>e</sup>me année) : 5 ERP

#### → Finalisation des opérations anticipées en 2018 de réhabilitations et de constructions : cf page 22

- livraison 2019 : 6 ERP

EPE Jarrin - Vestiaires Mouthier – GS Arbelles maternelle – Maison de la Culture et de la Citoyenneté – Médiathèque Camus et Office de Tourisme

#### → Poursuite de la mise en accessibilité des bâtiments et des installations ouvertes au public selon la stratégie AD'AP définie pour la 4<sup>e</sup>me année (2019-2020) : 3 ERP

Gymnase des Vennes : création d'un stationnement réservé et d'un wc adapté, mise aux normes des vestiaires et des douches

Police Municipale : mise aux normes des sanitaires, de l'escalier et de la rampe d'accès extérieurs, aménagement d'une boucle à induction magnétique

Musée de Brou : finalisation des travaux du bâtiment et mise en accessibilité des abords

### B\_ Mises aux normes traitées conjointement à d'autres opérations programmées :

Hôtel de Ville : mise en accessibilité conjointe aux travaux de sécurité du bâtiment – démolition du gymnase Bichat – réorganisation fonctionnelle de services – travaux 2019/2020

Parc de Bouvent : poursuite de la mise en accessibilité du site conjointement au développement des offres de loisirs et des accès au parc - programmation à établir.

Bâtiment MAIRIE de l'ex TRIBUNAL : relogement de services municipaux accueillant du public dans le bâtiment C de l'ancien tribunal (Service des sports et service Hygiène et santé publique). Relogement avec des travaux de réhabilitation conformes aux normes d'accessibilité en remplacement des anciennes résidences non ou peu conformes (Maison des associations et centre Thérèse Sommier) ; Création d'un ascenseur sur 2 niveaux / Prévission de livraison : septembre 2019

#### ➤ Part globale 2019 estimée des travaux de mise en accessibilité des bâtiments municipaux : 1 048 000 € TTC

#### ➤ ERP mis aux normes -accessibilité complète- en fin de 4<sup>e</sup>me année d'adap (prévisionnel 2019-2020) :

51 ERP, soit

44,7% du nombre total d'ERP à mettre aux normes

97,87% de réalisation de la stratégie adap définie

#### ➤ ERP complètement accessibles en fin de 4<sup>e</sup>me année d'adap (prévisionnel) :

58 ERP, soit

47,9% du nombre total d'ERP Ville

### C\_ Constructions à l'étude pour prévision de livraison 2020 – 2021

Salle familiale : construction d'une salle familiale sur le site de Bouvent-Curtafray. Bâtiment en simple RdC aux normes d'accessibilité. Prévission de livraison : septembre 2020

Vestiaires La Chagne (rugby) : construction neuve d'un bloc de 8 vestiaires en remplacement des vestiaires actuels non conformes ; Bâtiment en simple RdC conforme aux normes d'accessibilité. Prévision de livraison : 2021

Centre de loisirs Madeleine : réhabilitation lourde du bâtiment des glycines (site Madeleine) pour l'installation d'un pôle social (centre de loisirs). Bâtiment futur aux normes d'accessibilité / Prévision de livraison : 2021

#### **4. EMPLOI :**

##### **Actions en faveur du maintien dans l'emploi du personnel de la Ville :**

⇒ Reclassements d'agents municipaux concernés par des restrictions d'inaptitude et bénéficiaires de reclassement effectif

- Proposition à partir de 2018 d'un parcours de formation pour les agents en attente d'un reclassement professionnel.

Le décret n° 2019-172 du 5 mars 2019 vient par ailleurs préciser les modalités de mise en œuvre de la « période de préparation au reclassement » (P.P.R.) et en déterminer le contenu pour permettre une application concrète pour les agents des collectivités.

⇒ Participation financière, en partenariat avec le FIPHP à l'acquisition d'équipements spécifiques adaptés et à l'aménagement de postes de travail

#### **5. ENFANCE EDUCATION**

##### **Educap'city :**

- Poursuite de la manifestation en partenariat avec les acteurs locaux pour sensibiliser les scolaires de cycle 3 (CM1- CM2- 6ème) au handicap et créer du lien avec les institutions.

Actions 2019-2020 :

- parcours urbain Cap'Rallyes
- étude d'une journée de sensibilisation au handicap en partenariat avec les acteurs œuvrant dans ce domaine.

#### **6. SPORTS**

##### **Parc de loisirs de BOUVENT**

Dans le cadre de réflexions visant à fluidifier les accès au parc et à développer les offres familiales et de loisirs – 2019/2020 :

- Poursuite des aménagements liés à l'accueil et au confort d'usage des visiteurs, notamment en situation de handicap. Entre autres :
  - > aménagement de l'entrée du parc (guérite accessible ...) et des parkings
  - > aménagement de nouveaux espaces de jeux-détente et d'équipements sportifs
  - > réaménagement de la zone de baignade et de la plage
  - > aménagement de bancs supplémentaires autour du lac
  - > aménagement des sanitaires et rénovation des douches extérieures à proximité du poste de secours
- Création d'une grande boucle de promenade en complément du tour actuel du lac. Elle empruntera le chemin du Lac et se raccordera à la boucle existante.

⇒ Travaux réalisés en cohérence avec la mise en accessibilité du site/adap de la Ville

## 7. VIE SOCIALE :

### Accessibilité du site Internet de la Ville de Bourg en Bresse

Dans le cadre de la **refonte du site** – perspective 2019 :

- ⇒ **Maintien des fonctions de base en faveur de l'accessibilité** (cf page 31)
- ⇒ **Amélioration de fonctions permettant de faciliter la navigation et la lecture**, notamment :
  - Conception du site axée sur l'approche service/démarche en ligne : une page n'existe que si elle apporte un service en ligne (formulaire, contact...) ou une info pratique (géolocalisation, horaires d'ouverture...)
  - Proposition du contenu en « responsive design » : le site adapte ses contenus en fonction du matériel employé par l'utilisateur : PC, smartphone et tablette (format paysage et portrait pour les deux derniers)
  - Simplification de l'arborescence : réduction du nombre de pages et des niveaux de navigation
  - Utilisation des cartes Google permettant la localisation d'équipements ou de lieux d'accueil
  - Partage plus aisé d'informations sur les réseaux sociaux
  - Publication au cœur des pages des vidéos de la chaîne Youtube

### Ateliers Santé Ville (ASV)

- ⇒ **Actualisation du guide « votre santé au quotidien »**
  - guide sur l'accès aux droits et aux soins financé dans le cadre de la politique de la Ville
  - construit en lien avec des professionnels et habitants
  - une des fiches du document est destinée spécifiquement aux personnes en situation de handicap
  - actualisation prévue en 2019

### Conseil Local de Santé Mentale :

- ⇒ Mise en place d'actions par les groupes de travail et selon les priorités définies – cf page 32

## 7. FORMATION :

- ⇒ **Poursuivre les actions d'information, de sensibilisation et de formation du personnel municipal autour du handicap**, dans le cadre :
  - de **formations de professionnalisation** (individuelles et collectives)
  - de la **mise en œuvre des prescriptions réglementaires** liées à l'Ad'AP et au Registre public d'accessibilité
    - formation à l'accueil et à l'accompagnement des personnes handicapées dans les établissements recevant du public municipaux - 2<sup>e</sup> semestre 2019 – env. 50 agents concernés
  - de la **mise en œuvre des actions Ville** : PAVE, plan piéton, charte d'aménagement des espaces publics. Exemple :
    - poursuite de la sensibilisation du personnel municipal à l'accessibilité de la voirie et des déplacements – session débutée en décembre 2018

## Exemples de réalisations étudiées en concertation



**Quai GROBOZ** : installation de bute-roues pour éviter le débord de véhicules en stationnement sur le trottoir



**Allée de la NOUBA** : suppression partielle d'une bordure et réfection du revêtement à hauteur d'un tampon



**Champ de Mars** : mise en accessibilité du rucher pédagogique et création d'un cheminement en stabilisé pour faciliter la continuité côté sud, rue des Casernes ↔ bd M. Leclerc

### Implantation de mobiliers sur le domaine public :

étude au préalable des emplacements avec les usagers et demandeurs (commerçants, associations, entreprises..) pour favoriser la continuité piétonne, limiter les obstacles aux déplacements ou favoriser l'accès au mobilier



Sculpture « Ain pertinentes »



Terrasse A Lorraine



Rue BIEVRE : déplacement de bacs pour en faciliter l'accès



**Créations - mises aux normes de stationnements réservés :**  
Réalizations sur demandes et à l'occasion de travaux de réfections de voiries



**Avenue Alsace LORRAINE** : allongement des GICs existants pour faciliter l'accès de lycéens et la dépose par l'arrière de véhicules



**Avenue des Anciens Combattants** : mise aux normes du GIC (élargissement et marquages au sol) à l'occasion de la réfection du revêtement



**Place des Lices** : création d'1 GIC - étude de l'emplacement adapté avec des riverains



**Rue du Palais** : déplacement pour mise aux normes du GIC existant dans le cadre des travaux de réfection du trottoir

**Créations et mises aux normes de traversées piétonnes pour sécuriser et assurer une continuité de déplacements – aménagements sollicités par des conseils citoyens ou usagers**



**Av. A BAUDIN** : création d'une oreille pour améliorer la visibilité de la traversée



**Allée du Moulin de Brou** : mise aux normes et création de passages-piétons pour sécuriser les déplacements de riverains, notamment déficients visuels



**Rue du 23è RI – angle rue de la Citadelle** : création d'un passage-piétons pour les déplacements de résidents de l'ESAT "Le Pennessuy" ; trajet gare ↔ établissement



**Avenue Amédée Mercier** : demandes du conseil citoyen

Photo n° 1 - devant l'enseigne "Guillot" : création d'un passage-piétons

Photo n°2 - angle rue des Prés de Brou : création d'un îlot et reprise des bordures pour sécuriser la traversée en direction de l'abribus. Demande sollicitée également par les résidents du Conseil de Vie Sociale du Foyer des Prés de Brou.

Photo n°3 - traversée rue J.M.Goujeon : mise aux normes du passage-piétons

**Bd BROU – Av Maréchal JUIN**



Dans la continuité des travaux réalisés en 2017 en faveur de la continuité et de la sécurisation des déplacements, élargissement du trottoir à hauteur des n° 103 et 105 bd de Brou

**rue Lazare CARNOT**



Élargissement du trottoir entre les rues Bara et Viala et mises aux normes de 2 passages-piétons

## Travaux de Voiries prioritaires au PAVE

### Espaces publics AMIOT

place Bernard, Chevet de Notre-Dame et rue du 19 mars 1962 (partiellement)



Dans la continuité du transfert du pôle bus et de l'aménagement des rues Barberot et Cassin, requalification de la place Bernard et du chevet Notre-Dame, notamment :

- réorganisation des espaces pour favoriser les modes doux et les aménagements paysagers, implantation d'une aire de jeux en structure bois
- reprise de la rue Bernard, avec notamment un élargissement du trottoir côté agence postale

### **AVENUE Alsace LORRAINE - Rue CLAVAGRY, section Espagne/Lorraine**



#### Réaménagement complet

- Réorganisation de façade à façade de la voirie, des trottoirs et des stationnements pour favoriser les modes doux et les aménagements paysagers
- Rénovation de l'aire de jeux du Square Lalande
- Instauration d'une zone de rencontre « zone zen »



**Avenue du Mail** - voie d'accès à la rue du Peloux : élargissement du trottoir pour mises aux normes et création d'un passage-piétons



**Rue Comte de la Teyssonnière** - de la crèche au passage de l'école du Peloux : réfection du revêtement, mise aux normes du GIC pour améliorer et sécuriser les déplacements aux abords de l'école, notamment d'un riverain se déplaçant en fauteuil. Travaux en cohérence avec la mise aux normes de l'école du Peloux et du PAVE.

**Rues également comprise dans l'itinéraire structurant du Plan Piéton Lycée <-> Gare**



**Rue LARGILLIERE** : réaménagement complet avec élargissement des trottoirs, création et mise aux normes des passage-piétons et du GIC existant.



**Rue des GRAVES** - section rue du Stand à Lazare Carnot : élargissement du cheminement piéton côté impair, création d'un trottoir côté pair et d'un passage-piétons.

## Autres travaux de voiries et espaces publics de la commune



**Rue DESCARTES** : réfection et élargissement ponctuel des trottoirs pour mise aux normes PMR + création de 2 passages-piétons



**Rue Félicien PROUST** : réfection couche de surface des accotements et création de 4 passages piétons



**Rue BRANLY** : réfection complète, élargissement d'un trottoir



**Avenue de L'EGALITE** : mise aux normes de 2 passages-piétons et réfection du revêtement du trottoir

## Établissements municipaux recevant du public : prise en compte des prescriptions techniques

→ **Agenda d'Accessibilité Programmée - Ad'AP** : poursuite de la mise en accessibilité complète de sites selon le plan d'actions et la stratégie patrimoniale adoptés au Conseil Municipal en février 2016 et approuvés par le Préfet .

Travaux engagés en 2018 finalisés en 2019 : cf pages 21 et 22 – exemples :



**Médiathèque VAILAND** : mise aux normes des escaliers et des sanitaires



H2M, salles d'expositions et de conférence : mise aux normes des escaliers, aménagement d'une balise sonore à l'entrée du bâtiment et des sanitaires



**GS ALAGNIER maternelle** : mise aux normes des portes intérieures et du cheminement



**Médiathèque CESAIRE** : mise aux normes du cheminement extérieur, des accès (réalisation de chanfreins) et des sanitaires existants, signalétique sur portes vitrées

**Travaux réalisés par anticipation** – cf pages 21 et 22 – exemples :



Parking des Bons enfants : changement de l'ascenseur en panne



Monastère de BROU : création d'un ascenseur pour l'accessibilité de l'Église (jubé) et du Musée par la salle des États. Réfection du sol en pente douce de la salle des États pour reprise des niveaux. Travaux menés par le CMN avec participation ville de 50 %.



Office de Tourisme



Médiathèque CAMUS

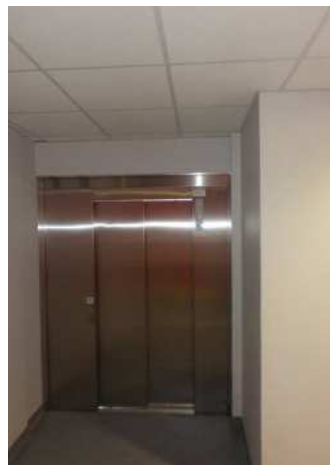
Office de Tourisme et Médiathèque CAMUS : réhabilitation lourde de ces 2 ERP avec une mise aux normes accessibilité complète et la création de 2 ascenseurs. Livraison 2019

→ Dans le cadre de travaux d'économies d'énergie portés par la SPL :

Finalisation de la mise en accessibilité complète du gymnase, de l'école élémentaire et du restaurant scolaire St Exupéry, et du Gymnase Favier - Opérations 2017/2018 - cf pages 20-21



Gymnase FAVIER : Travaux de d'économie d'énergie intégrant la mise aux normes accessibilité complète du bâtiment.



GS SAINT-EXUPERY élémentaire : mise aux normes complète avec installation d'un ascenseur



Gymnase ST EXUPERY : Mise aux normes accessibilité complète du bâtiment, notamment des douches et sanitaires.

→ Autre établissement ayant bénéficié de travaux d'accessibilité en 2018 :

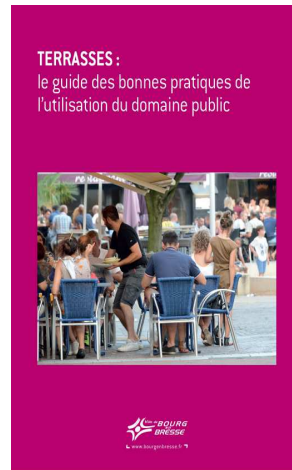


Centre Technique Municipal (CTM) : Bâtiment Code du travail mais réalisation de travaux d'accessibilité avec aménagement d'un GIC et d'une rampe d'accès aux bureaux recevant du public .



## Sensibilisation au handicap dans le cadre d'actions menées par la Ville :

**Communication en faveur de l'accessibilité des déplacements, des bâtiments municipaux et des services proposés au public :**



**Affichage Publicitaire** (colonne Morris et « sucettes ») : campagne d'affichage de 2 semaines ; visuel mettant en situation les difficultés d'une personne avec une poussette à franchir une bordure haute (traversée piétonne) et l'étude concertée d'améliorations par les services municipaux.

**Guide des bonnes pratiques de l'utilisation du domaine public par les terrasses et supports commerciaux** : précise aux commerçants les principes et pratiques garantissant :

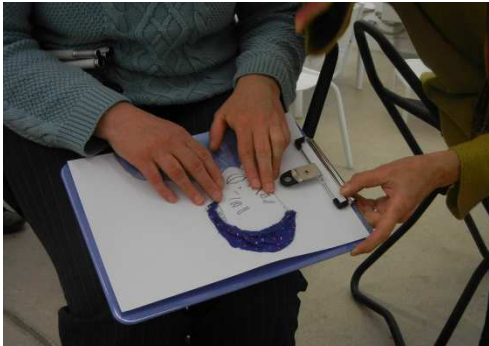
- un partage apaisé de l'espace public
- l'accessibilité du domaine public et des terrasses elles-même aux personnes handicapées.



Sensibilisation du personnel municipal en faveur de l'accessibilité et des déplacements.  
Formation 2018 – 2019

**Aides aux structures et Équipements municipaux :**

**organisation d'actions et ateliers adaptés, mise à disposition d'outils**  
cf pages 23 à 30



H2M : poursuite de visites adaptées aux personnes déficientes sensorielles. Planches tactiles - exposition ***Afrique d'aujourd'hui***

**Soutien financier aux travaux d'accessibilité des commerçants et artisans du cœur de Ville :**  
Plan Commerce en Ville - partenariat avec l'État et les chambres consulaires – Cf page 20

Exemples de travaux réalisés par les établissements :



Aménagement d'un ascenseur dans une boîte de nuit



Mise aux normes de sanitaires dans un restaurant



Mise aux normes de la porte d'entrée (élargissement) d'un commerce alimentaire



## DIAGNOSTIC PAVE – VOIRIES ACCESSIBLES ET TRAVAUX RESTANT A REALISER - au 31 décembre 2018

